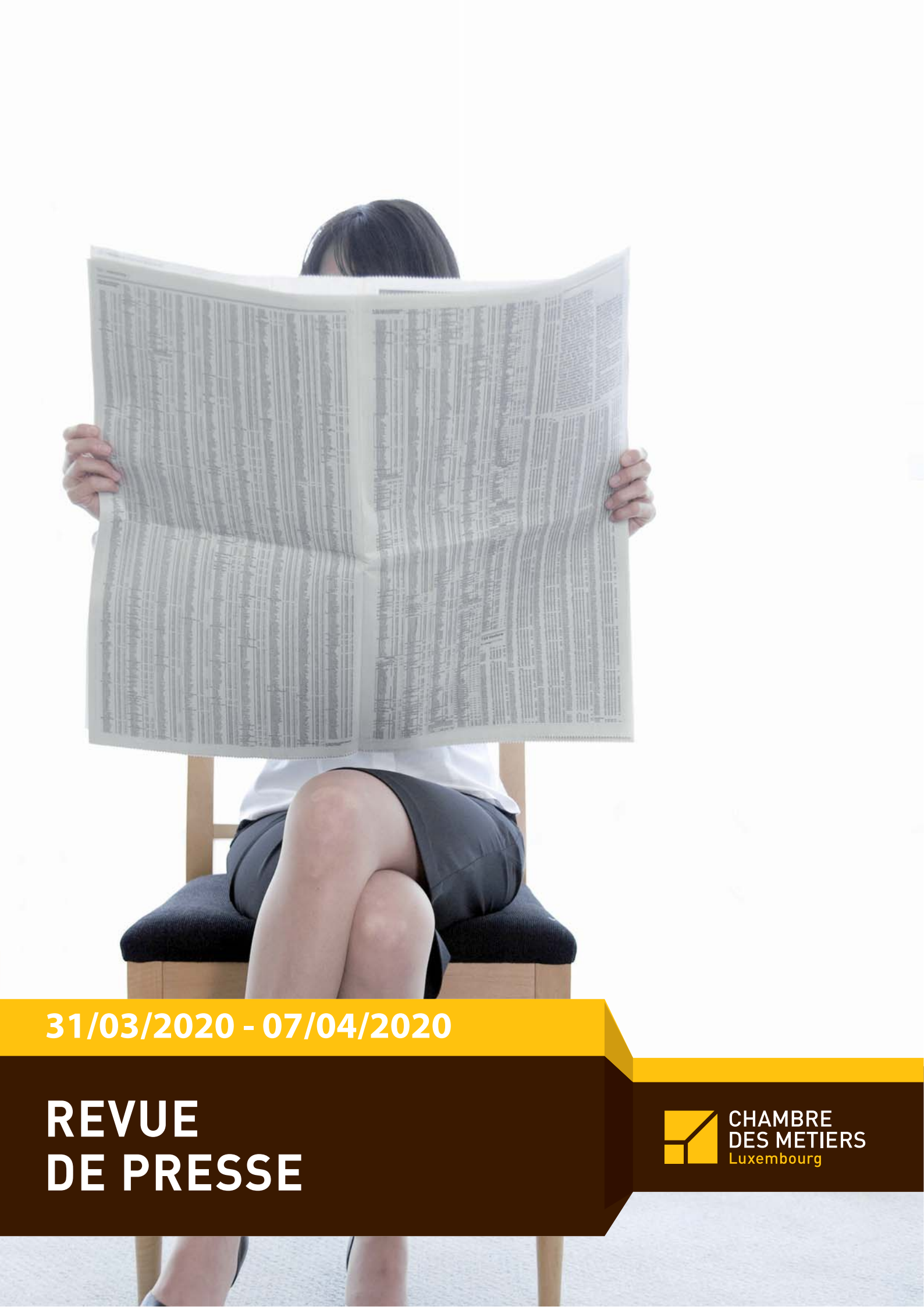

31/03/2020 - 07/04/2020

REVUE DE PRESSE

CHAMBRE DES METIERS
Luxembourg

Table des matières

D'Chambre des métiers hätt gär elo eng Exit-Strategie vun der Regierung
www.rtl.lu | 06/04/2020

Staatlech Avance fir Entreprisë kann elo ugefrot ginn
www.rtl.lu | 06/04/2020

L'après-crise : un défi insurmontable pour les entreprises artisanales ?
Lëtzebuerger Journal | 06/04/2020

Un défi insurmontable ?
Luxemburger Wort | 04/04/2020

Die fast vergessene Herausforderung
Luxemburger Wort | 03/04/2020

Covid-19 / PME, grandes entreprises et indépendants
www.gemengen.lu | 03/04/2020

Les demandes d'avances peuvent être introduites auprès de l'État
5minutes.rtl.lu | 03/04/2020

PME, grandes entreprises et indépendants : lancement de l'aide remboursable Covid-19 de 500.000 euros
www.gouvernement.lu | 03/04/2020

Entreprises et indépendants : lancement de l'aide remboursable Covid-19
www.lequotidien.lu | 03/04/2020

La procédure pour l'avance de 500.000 euros ouverte
www.paperjam.lu | 03/04/2020

Les artisans au pied du mur
www.paperjam.lu | 03/04/2020

Soforthilfe kommt nicht überall an
Tageblatt | 02/04/2020

"Même Pjanic m'a appelé pour se faire coiffer"
www.lessentiel.lu | 01/04/2020

Wirtsch**aft / Die "Indépendants" leiden am meisten unter den Auswirkungen der Corona-Krise**
www.tageblatt.lu | 01/04/2020

Zwischen Pandemie und Pandämonium
Revue | 01/04/2020

Kopf der Woche
Télécran | 01/04/2020

Unterschiedliche Schwerpunkte
Lëtzebuerger Journal | 01/04/2020

Es geht ums Kleingedruckte Luxemburger
Wort | 01/04/2020

Projet de loi visant à mettre en place un régime de garantie en faveur de l'économie luxembourgeoise dans le cadre de la pandémie Covid-19 (Avis de la Chambre des Métiers)
www.agefi.lu | 31/03/2020

Covid-19 / Technology Partner développe une plateforme de prêt temporaire de main d'œuvre pour la House of Entrepreneurship
www.itnation.lu | 31/03/2020

Think Tank OAI « Post Covid-19 »
www.infogreen.lu | 31/03/2020

Activité bourgeonnante
Lëtzebuerger Journal | 31/03/2020

Ein großes "Aber"
Lëtzebuerger Journal | 31/03/2020

Activité bourgeonnante
www.journal.lu | 30/03/2020

Chambre des Métiers begréisst nationalen Energie- a Klimaplang
www.rtl.lu | 30/03/2020

La Chambre des Métiers salue le plan national climat et énergie
5minutes.rtl.lu | 30/03/2020

WEB MEDIA
CHAMBRE DES METIERS LUXEMBOURG
Ref: 39228 / 5E8C26DC43

www.rtl.lu

Date: **06-04-2020**
Periodicity: **Continuous**
Journalist: **-**

Circulation: **0**
Audience: **103000**

https://www.rtl.lu/news/national/a/1497294.html

D'Chambre des métiers hätt gär elo eng Exit-Strategie vun der Regierung

RTLUpdate: 06.04.2020 20:42

An engem Schreiwes um Méindeg schwätzt sech d'Handwierkerkummer fir eng verstäerkten Direkt-Hëllef a géint e weidert Waarde bei der Exit-Strategie aus.

All Woch vu Lockdown géif déi wirtschaftlech Schwieregkeete vun de Betriber nach vergréisseren.

Dernieft proposéiert d'Chambre des métiers ee Plang fir aus der Kris erauszekommen iwwer 6 Méint an e weidere Plang op laang Siicht.

Hei dat offiziellt Schreiwes:

Face à la situation exceptionnelle que traverse le Luxembourg en raison de la pandémie liée au coronavirus, le Premier Ministre Xavier Bettel a indiqué vendredi 3 avril qu'un retour à la normale ne serait « pas pour demain ». Si l'Artisanat comprend bien évidemment les impératifs sanitaires, les remontées du terrain dévoilent néanmoins les difficultés sérieuses des entreprises à résister à l'impact négatif du COVID-19. Il s'agit là des raisons pour lesquelles la Chambre des Métiers plaide en faveur d'un soutien aux artisans via un renforcement des aides directes non-remboursables, et demande que soit envisagée dès à présent une stratégie de reprise graduelle des activités. Si le Gouvernement a donné un signal fort en direction de l'économie et des PME par le biais du programme de stabilisation COVID-19, salué par les acteurs institutionnels et économiques du pays, celui-ci apparaît désormais insuffisant, au vu des mesures de prolongation du confinement récemment annoncées par le Gouvernement.

En effet, chaque semaine de « lockout » entraîne non seulement des pertes de chiffres d'affaires considérables pour les entreprises de l'Artisanat mais aussi une augmentation plus que proportionnelle des coûts de remobilisation qui interviendront lors de la mise en œuvre des mesures de redémarrage des activités.

Les entreprises enregistrent de surcroît des problèmes accrus de liquidités qui ne sont pas solutionnés par les mesures d'aides actuelles. Si par ailleurs elles décidaient d'un refus de paiement de leurs fournisseurs en vue de permettre un maintien de leur trésorerie, les conséquences de l'effet boule de neige qui en résulterait n'en seraient qu'encore plus graves pour l'économie.

Dès lors, pour permettre la survie des entreprises et le maintien de l'emploi, l'Artisanat demande au Gouvernement un élargissement de l'aide directe à toutes les activités artisanales mais aussi une gradation différente des aides directes non-remboursables pour les micro-entreprises tout comme pour les entreprises de taille petite et moyenne, avec comme critère d'attribution principal la perte de chiffre d'affaires et, partant, les problèmes de liquidités de l'entreprise dus à la crise sanitaire. Ceci est d'autant plus important que la reprise sera longue, progressive et pénible pour les entreprises du secteur, vu la crise économique se pointant à l'horizon.

Par ailleurs, la Chambre des Métiers regrette la discrétion du Gouvernement quant à l'explicitation d'une stratégie de redémarrage. Elle sollicite ainsi de la part des autorités un engagement solide et concret visant au soutien des entreprises pour la période « post-COVID ».

Elle estime de surcroît que pour que la reprise puisse se faire dans les meilleures conditions possibles, une large adhésion à la démarche choisie devra être manifestée par les différents représentants du secteur. Il est en effet indispensable qu'un mix de mesures à engager à court terme en vue de la reprise des activités, qui ne devrait être possible que par étapes, soient définis d'un commun accord.

La Chambre des Métiers a d'ores et déjà élaboré deux autres séries de propositions ayant pour but de préparer une stratégie de relance des activités économiques : l'une orientée à moyen terme (horizon de six mois), l'autre envisageant le long terme.

Elle souhaite une prise en considération de celles-ci de la part du Gouvernement et se tient à sa disposition pour participer à ces travaux de première importance pour notre société.

www.rtl.lu

Date: **06-04-2020**
Periodicity: **Continuous**
Journalist: **-**

Circulation: **0**
Audience: **103000**

https://www.rtl.lu/news/national/a/1495624.html

Staatlech Avance fir Entreprisë kann elo ugefrot ginn

Vum Maxime GillenUpdate: 06.04.2020 07:44

Vum Freideg u kënnen Entreprisen an Independanten eng Avance beim Staat ufroe vu maximal enger hallwer Millioun Euro.

Fir de Montant vun dëser Avance ze rechnen, ginn d'Fraise vun der Entreprise, wéi Personalkäschten an de Loyer, déi tëscht dem 15. Mäerz an dem 15. Mee ufalen, geholl. Maximal 50 Prozent vun deem Montant kann d'Entreprise da vum Staat ausbezuelt kréien a muss fréistens ee Joer méi spéit zeréckbezuelt ginn. Dës Avance ka vum Freideg un op Guichet.lu ugefrot ginn an ass eng vun de Mesuren aus dem 9-Milliarden-Euro-Stabilitéitspak, deen d'Regierung lescht Woch virgestallt hat.

Hei dat offiziellt Schreiwes:

Dans le cadre du programme de stabilisation de l'économie dans le contexte de la crise Covid-19, le ministère de l'Économie renforce le soutien aux entreprises avec une subvention en capital sous forme d'avance remboursable qui vise à répondre aux besoins de liquidités des entreprises. Les grandes, moyennes et petites entreprises ainsi que les professions libérales peuvent bénéficier de cette mesure. Le montant maximal de l'aide, qui prend la forme d'une avance remboursable, est de 500.000 euros par entreprise ou groupe d'entreprises. Cette avance peut couvrir jusqu'à 50% des coûts éligibles, dont les frais de personnel et les loyers sur la période du 15 mars au 15 mai 2020. Dans le cas d'une activité professionnelle exercée en tant qu'indépendant, les revenus sont assimilés aux frais de personnel, sous condition d'une affiliation à la sécurité sociale comme indépendant.

Afin d'accélérer et de faciliter la procédure, il est fortement recommandé aux entreprises et aux indépendants d'introduire leur demande par Guichet.lu. L'entreprise, ou son mandataire (p.ex. une fiduciaire), introduit la demande à travers un assistant en ligne disponible à travers leur espace professionnel de MyGuichet.lu. La personne qui introduit la demande a besoin d'un produit LuxTrust (p.ex. Token, Smartcard ou Signing stick) ou d'une carte d'identité électronique. Cet outil de demande en ligne a été élaboré par le ministère de l'Économie avec le soutien du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE). Il est également possible d'introduire la demande par voie postale moyennant le formulaire y prévu qui est disponible sur Guichet.lu.

Le remboursement de l'aide se fera selon un plan de remboursement qui doit trouver l'accord de l'entreprise et du ministère de l'Économie, et qui débutera au plus tôt 12 mois après l'obtention de l'avance remboursable.

Le ministre des Classes moyennes, Lex Delles, a souligné: «Nous sommes en solidarité avec les entreprises et leurs salariés face à l'épidémie du coronavirus Covid-19. La mise en place de mesures immédiates de soutien est indispensable, c'est la raison pour laquelle nous avons lancé ce nouveau régime d'aides en faveur des entreprises qui se trouvent en difficulté financière temporaire. Avec cette nouvelle mesure, nous apportons une assistance efficace et ciblée.»

Le ministre de l'Économie, Franz Fayot, a dit: «Ce régime d'aides est une mesure supplémentaire qui complète le dispositif des instruments déjà mis en place pour soutenir les entreprises et les indépendants en difficulté suite à la crise économique déclenchée par la pandémie du coronavirus. Nous continuons d'observer de près l'impact de la crise sur les entreprises et d'analyser l'efficacité de nos mesures, pour ensuite agir en conséquence.»

Les chambres professionnelles collaborent avec le ministère de l'Économie pour assister les entreprises dans leur demande d'avance remboursable et se tiennent à disposition pour des renseignements à ce sujet:

Chambre de commerce: Hotline: (+352) 42 39 39-445 / contact par e-mail: covid19@houseofentrepreneurship.lu
Chambre des métiers: Hotline: (+352) 42 67 67-550 / contact par e-mail: contact@cdm.lu
Pour rappel, toutes les démarches administratives pour permettre aux entreprises et indépendants de bénéficier des différentes aides mises en place par le gouvernement dans le contexte Covid-19 peuvent être retrouvées en 3 langues (FR, DE, EN) sur Guichet.lu et dans le Question-Réponse du ministère de l'Économie.

PRINT MEDIA
CHAMBRE DES METIERS LUXEMBOURG
Ref: 39228 / 5E8AFDCE12

Lëtzebuerger Journal

Date: 06-04-2020
Page: 13
Periodicity: Daily
Journalist: -

Circulation: 4 000
Audience: 37 500
Size: 673 cm²

ÄR MEENUNG

L'après-crise: un défi insurmontable pour les entreprises artisanales?

Le gouvernement a décidé de fermer tous les chantiers et d'arrêter toute activité artisanale, à l'exception des ateliers, lieux plus faciles à protéger et faire respecter les règles en or des barrières! Cette décision a été acceptée et applaudie non seulement par les patrons d'entreprises mais également par nos salariés, contraints depuis de longues semaines à partager des installations sanitaires et des vestiaires tout comme des réfectoires à plusieurs dizaines sur les chantiers de plus grandes envergures au Luxembourg. Après cette décision, on parlait de crise et de comment envisager une sortie de crise!

Des millions d'euros seront mis à disposition des entreprises, souvent sous forme de garanties (avec échéances assez courtes!) mais aussi sous forme d'aides directes, mais également sous forme d'aides remboursables! Ces mesures ont été appréciées par grand nombre d'entrepreneurs et le gouvernement a été félicité à juste titre par les différentes chambres et fédérations patronales. Mais le plus dur reste à venir! L'après-crise! En effet les contraintes sanitaires reportées sur les entreprises pour protéger les salariés sur chantiers seront importantes et il faut constater déjà aujourd'hui que la capacité de redémarrage à court terme est quasi nulle! Imaginez le démarrage des chantiers avec encore des éventualités de soupçons de résidus de Covid19 dans l'air....!

La vie du chantier bien connue et maîtrisée à merveille par toutes les entreprises artisanales ne sera plus la même qu'avant Covid-19! Les restrictions sanitaires seront énormes et le droit de retrait connaîtra une autre dimension. Quelques exemples:

- Equiper tout le personnel de gants et de masques jetables, à remplacer toutes les 4(?) heures
- Distribuer du gel hydro alcoolique en quantité suffisante
- Limiter le nombre de personnes sur les chantiers afin que les barrières puissent être respectées. Ceci sur des chantiers en co-activité avec plusieurs autres corps de métier et sous le stress de délais et de qualité à livrer
- Défendre toute activité laquelle ne permet pas de respecter la distanciation de minimum 1m voire 2m,
- Imposer le nettoyage de tous les outils, machines, matériaux à installer avant de faire passer de mains à mains entre les différents ouvriers sur site!
- Au moins doubler les bases vie! ceci dans une situation dans laquelle les entreprises n'ont même pas de place pour installer le strict minimum au niveau de base vie (vestiaires, installations sanitaires, réfectoire, bureaux). Désinfecter ces bases vie au moins deux fois par jour!
- Mettre en place un lieu d'isolement en cas de suspicion Covid-19 - Se déplacer à une personne par véhicule? Quid du co-voiturage et des transports en public?
- Réduire le nombre de travailleurs sur un chantier en tenant compte des espaces recommandés par les services du Ministère de la santé

Vous comprenez que toutes ces mesures auront un impact sur les coûts de production et allongeront les délais de façon importante. Qui répondra présent au

moment de la facturation de ces suppléments et qui acceptera les délais largement dépassés? Certainement pas nos clients avec lesquels nous avons déjà aujourd'hui un contrat et lesquels vont demander les respects de ces contrats après la crise. Et je les comprends, pourquoi nos clients devraient payer l'addition d'une crise sanitaire dont ils ne sont pas responsables. En fait la complexité de nos métiers rend le redémarrage des chantiers très difficile. Faut-il mettre aux nouvelles normes tous nos chantiers avant le redémarrage? Et si oui, quelles normes? Dans les usines, la distanciation des ouvriers reste facile à réaliser, nos métiers ne permettent pas de garder les distances prescrites et les outils (souvent métalliques) passent d'une main à l'autre à longueur de journée.

Le chantier du bâtiment est un lieu qui rassemble les équipements et les matériaux nécessaires à la réalisation parfaite de l'approvisionnement et de la production. C'est le lieu de rencontre de plusieurs entreprises en parfaite harmonie. Avant le redémarrage, chaque chantier devra faire l'objet d'une analyse complète, d'une renégociation des contrats, d'une mise à jour des normes sanitaires et d'une mise à jour des délais à respecter. Comment réaliser ce redémarrage dans les meilleures conditions? Faut-il tester tous les salariés, chantier par chantier et définir les groupes de corps de métier par chantier? Doit-on fournir les tests en préalable au gestionnaire de sécurité des chantiers? De même pour les petits chantiers, la maintenance et les dépannages?

Que feront nos clients administratifs (Banques, Assurances, Administrations...), accepteront ils nos techniciens sans les équipements adéquats et .....les tests d'immunité au Covid-19? De même pour les hôpitaux et maisons de retraite. Les clients privés, encore plus sensibles qu'avant cette crise, vont bouder nos entreprises dans leurs maisons privées, et ce à juste titre. Nos salariés, bien que motivés de revenir rapidement au travail, demanderont quand même des garanties et des équipements de protection supplémentaires. Serait-ce possible de démarrer tous les chantiers en même temps? La réponse sera NON! En tant que Chef d'entreprise je vous affirme que la complexité à laquelle nous faisons face est énorme et nous ne pourrons reprendre l'activité sans l'aide du gouvernement qui saura mobiliser l'ensemble des acteurs de notre «industrie» (des entreprises, des maîtres d'ouvrages et des fournisseurs). Les caisses de nos fournisseurs et sous-traitants seront également vides au moment de la reprise et il me semble évident que les acomptes sur commandes seront plus importants qu'avant la crise. Cette démarche touchera encore une fois de plein fouet les entreprises déjà affaiblies par plusieurs semaines d'arrêt d'activité et donc sans revenus! Faut-il après le redémarrage instaurer une loi plus stricte quant au niveau des délais de paiements de factures clients et fournisseurs?

Nous ne parlons même pas des soucis mineurs, tels que contrôle technique de nos camionnettes, stocks réduits chez nos fournisseurs, délais rallongés auprès des fabricants, garanties des machines déjà installées avant l'arrêt des chantiers. Gardons le moral, et commençons déjà maintenant les négociations et cherchons les accords avec clients, fournisseurs et salariés.

MARC THEIN, PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION SOCOM

«Serait-ce possible de démarrer tous les chantiers en même temps? La réponse sera NON!»

Photo: Editpress

PRINT MEDIA
CHAMBRE DES METIERS LUXEMBOURG
Ref: 39228 / 5E8AF68538

Luxemburger Wort

Date: 04-04-2020
Page: 14
Periodicity: Daily
Journalist: -

Circulation: 59 525
Audience: 162 100
Size: 469 cm²

Un défi insurmontable?

L'après-crise pour les entreprises artisanales

Le gouvernement a décidé de fermer tous les chantiers et d'arrêter toute activité artisanale, à l'exception des ateliers, lieux plus faciles à protéger et faire respecter les règles en or des barrières!

Cette décision a été acceptée et applaudie non seulement par les patrons d'entreprises mais également par nos salariés, contraints depuis de longues semaines à partager des installations sanitaires et des vestiaires tout comme des réfectoires à plusieurs dizaines sur les chantiers de plus grandes envergures au Luxembourg.

Après cette décision, on parlait de crise et de comment envisager une sortie de crise! Des millions d'euros seront mis à disposition des entreprises, souvent sous forme de garanties (avec échéances assez courtes!) mais aussi sous forme d'aides directes, mais également sous forme d'aides remboursables!

Ces mesures ont été appréciées par grand nombre d'entrepreneurs et le gouvernement a été félicité à juste titre par les différentes chambres et fédérations patronales. Mais le plus dur reste à venir! L'après-crise!

En effet les contraintes sanitaires reportées sur les entreprises pour protéger les salariés sur chantiers seront importantes et il faut constater déjà aujourd'hui que la capacité de redémarrage à court terme est quasi nulle!

Imaginez le démarrage des chantiers avec encore des éventualités de soupçons de résidus de Covid-19 dans l'air...! La vie du chantier bien connue et maîtrisée à merveille par toutes les entreprises artisanales ne sera plus la même qu'avant Covid-19! Les restrictions sanitaires seront énormes et le droit de retrait connaîtra une autre dimension. Quelques exemples:

– équiper tout le personnel de gants et de masques jetables, à remplacer toutes les 4 (?) heures;

– distribuer du gel hydro alcoolique en quantité suffisante;

– limiter le nombre de personnes sur les chantiers afin que les barrières puissent être respectées; ceci sur des chantiers en coactivité avec plusieurs autres corps de métier et sous le stress de délais et de qualité à livrer;

– défendre toute activité laquelle ne permet pas de respecter la distanciation de minimum d'un voir deux mètres;

– imposer le nettoyage de tous les outils, machines, matériaux à installer avant de faire passer de mains à mains entre les différents ouvriers sur site;

– au moins doubler les bases vie, ceci dans une situation dans laquelle les entreprises n'ont même pas de place pour installer le strict minimum au niveau de base vie (vestiaires, installations sanitaires, réfectoire, bureaux); désinfecter ces bases vie au moins deux fois par jour;

– mettre en place un lieu d'isolement en cas de suspicion Covid-19;

– se déplacer à une personne par véhicule?... quid du covoiturage et des transports en public?

– réduire le nombre de travailleurs sur un chantier en tenant compte des espaces recommandés par les services du Ministère de la santé.

Vous comprenez que toutes ces mesures auront un impact sur les coûts de production et allongeront les délais de façon importante. Qui répondra présent au moment de la facturation de ces suppléments et qui acceptera les délais largement dépassés? Certainement pas nos clients avec lesquels nous avons déjà aujourd'hui un contrat et lesquels vont demander les respects de ces contrats après la crise. Et je les comprends, pourquoi nos clients devraient payer l'addition d'une crise sanitaire dont ils ne sont pas responsables.

En fait la complexité de nos métiers rend le redémarrage des chantiers très difficile. Faut-il mettre aux nouvelles normes tous nos chantiers avant le redémarrage? Et si oui, quelles normes?

Dans les usines, la distanciation des ouvriers reste facile à réaliser, nos métiers ne permettent pas de garder les distances prescrites et les outils (souvent métalliques) passent d'une main à l'autre à longueur de journée. Le chantier du bâtiment est un lieu qui rassemble les équipements et les matériaux nécessaires à la réalisation parfaite de l'approvisionnement et de la production. C'est le lieu de rencontre de plusieurs entreprises en parfaite harmonie.

Avant le redémarrage, chaque chantier devra faire l'objet d'une analyse complète, d'une renégociation des contrats, d'une mise à jour des normes sanitaires et d'une mise à jour des délais à respecter. Comment réaliser ce redémarrage dans les meilleures conditions?

Faut-il tester tous les salariés, chantier par chantier et définir les groupes de corps de métier par chantier? Doit-on fournir les tests en préalable au gestionnaire de sécurité des chantiers?

De même pour les petits chantiers, la maintenance et les dépannages? Que feront nos clients administratifs (banques, assurances, administrations...), accepteront-ils nos techniciens sans les équipements adéquats et... les tests d'immunité au Covid-19? De même pour les hôpitaux et maisons de retraite. Les clients privés, encore plus sensibles qu'avant cette crise, vont bouder nos entreprises dans leurs maisons privées, et ce à juste titre.

Nos salariés, bien que motivés

de revenir rapidement au travail, demanderont quand même des garanties et des équipements de protection supplémentaires.

Serait-ce possible de démarrer tous les chantiers en même temps? La réponse sera non! En tant que chef d'entreprise je vous affirme que la complexité à laquelle nous faisons face est énorme et nous ne pourrons reprendre l'activité sans l'aide du gouvernement qui saura mobiliser l'ensemble des acteurs de notre «industrie» (des entreprises, des maîtres d'ouvrages et des fournisseurs).

Les caisses de nos fournisseurs et sous-traitants seront également vides au moment de la reprise et il me semble évident que les acomptes sur commandes seront plus importants qu'avant la crise. Cette démarche touchera encore une fois de plein fouet les entreprises déjà affaiblies par plusieurs semaines d'arrêt d'activité et donc sans revenus! Faut-il après le redémarrage instaurer une loi plus stricte quant au niveau des délais de paiements de factures clients et fournisseurs?

Nous ne parlons même pas des soucis mineurs, tels que contrôle technique de nos camionnettes, stocks réduits chez nos fournisseurs, délais rallongés auprès des fabricants, garanties des machines déjà installées avant l'arrêt des chantiers.

Gardons le moral, et commençons déjà maintenant les négociations et cherchons les accords avec clients, fournisseurs et salariés.

Marc Thein,
Président du comité
de direction de l'entreprise
Socom, Foetz

Le coronavirus aura un impact non négligeable sur la gestion future des chantiers. Photo: Chris Karaba

PRINT MEDIA
CHAMBRE DES METIERS LUXEMBOURG
Ref: 39228 / 5E86E97709

Luxemburger Wort

Date: 03-04-2020
Page: 2
Periodicity: Daily
Journalist: Marc Schlammes

Circulation: 59 525
Audience: 162 100
Size: 715 cm²

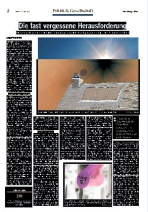

Die fast vergessene Herausforderung

Die Corona-Krise hat die Klimakrise vorerst von der politischen Agenda verdrängt – eine Bestandsaufnahme

Von Marc Schlammes

Eigentlich ist es die herausragende Hausaufgabe dieses Jahres. Dieser Legislaturperiode. Und darüber hinaus. Die Aufstellung eines nationalen Energie- und Klimaplanes, mit dem Luxemburg, wie seine 26 EU-Partner auch, seine CO_2-Bilanz bis zum Ende des Jahrzehnts verbessern, die Energieeffizienz steigern und den Anteil an erneuerbaren Energien substanziell anheben will.

Heute nun ist die Aufgabenstellung eine andere. Covid-19 statt CO_2 lautet die Herausforderung, die von einem Tag zum anderen die politische Agenda für sich vereinnahmt und nun auch zur Absage der nächsten Weltklimakonferenz im November in Glasgow geführt hat. Im Kampf gegen das Corona-Virus erscheinen alle anderen Aufgaben plötzlich nebensächlich – auch wenn es beim Kampf gegen den Klimawandel ebenfalls um Leben und Tod geht. Mittelfristig. Langfristig.

Verschnaufpause für das Klima

Kurzfristig tut die Pandemie dem Klima sogar gut. Infolge des Gesellschaft und Wirtschaft verordneten Stillstandes erholt sich die Umwelt. Weltweit verbessern sich die ökologischen Werte aufgrund von Nichtstun.

Und doch bleibt Nichtstun in der Klimapolitik keine Option. Schon einmal hat die Staatengemeinschaft wertvolle Zeit verloren. Als die Finanzkrise die Welt vor zwölf Jahren erfasst, verschwindet die Klimakrise, die zu dem Zeitpunkt schon akut ist, vom Radar der Politik. Tiefpunkt ist das eklatante Scheitern des Klimagipfels im Dezember 2009 in Kopenhagen, als aus „Hopenhagen" ein „Fiaskopenhagen" wird.

Weitere sechs Jahre vergehen, ehe im Klimaabkommen von Paris festgehalten wird, dass die Erderwärmung auf maximal zwei Grad Celsius gebändigt werden soll. Und heute, 2020, sind die EU-Staaten immer noch damit beschäftigt, sich einen Plan zu geben, um das Zwei-Grad-Ziel, das Wissenschaftler aufgrund eines immer noch ungezügelten Wachstums längst in eine 1,5-Grad-Grenze korrigiert haben, zu schaffen. Auch Luxemburg.

Eigentlich hätte jedes Land seinen Plan schon Ende 2019 bei der Europäischen Kommission einreichen müssen. Da jedoch erst zum Ende des vergangenen Jahres so richtig Bewegung in das Dossier gekommen ist – mit der Vorstellung erster Entwürfe für Klimagesetz und Klimaplan –, wird der luxemburgische Plan in einigen Wochen nach Brüssel verschickt. In einer nächsten Phase wollen sich Energie- und Klimaministerium erst einmal eingehend mit den Meinungen zum Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) befassen, ehe der Ministerrat nochmals mit einer überarbeiteten Version befasst wird.

Der Preis der Pandemie

Corona-Virus-bedingt fast unbemerkt lief am Wochenende die Frist für öffentliche Stellungnahmen zum blau-rot-grünen Klimaplan ab. Immerhin 328 Bürger haben ihr persönliches Gutachten eingereicht; hinzu kommen rund zwei Dutzend Stellungnahmen von Vereinigungen und Verbänden.

In deren Begutachtung findet die Corona-Krise teils schon ihren Niederschlag. So gibt die Handwerkskammer zu bedenken, dass einige im Plan enthaltene Maßnahmen nicht ohne Folgen für die Wettbewerbsfähigkeit seien, und verlangt nach Ausgleichszahlungen – umso mehr, als die Betriebe nun auch noch die Folgen der Pandemie zu bewältigen hätten. Darüber hinaus soll den Bedürfnissen der kleinen und mittleren Unternehmen mit einem spezifischen Klimapakt unter die Arme gegriffen werden.

Der Industriellenverband Fedil seinerseits erinnert daran, dass die Corona-Krise eine erhebliche finanzielle Herausforderung für die Branche darstelle; der finanzielle Spielraum für die Umsetzung des Klimaplanes werde dadurch beeinträchtigt. Gleichsam sieht die Fedil, deren Vorsitzende den PNEC zu Jahresbeginn noch als „politisch gewolltes Diktat" kritisierte, Chancen darin, das Hilfspaket für die Wirtschaft so zu schnüren, dass der notwendige klima- und energiefreundliche Wandel der Wirtschaft dennoch zu bewerkstelligen sei. Sorgen bereitet beiden Organisationen zudem die angedachte Einführung einer CO_2-Steuer. Diese soll ab 2021 20 Euro je Tonne betragen und in den beiden Folgejahren um fünf Euro angehoben werden. Während die Industrie mahnt, dass diese Steuer nicht bestrafen dürfe, sondern Investitionen in emissionsarme Produktionsprozesse fördern soll, will die Chambre des métiers von einer Besteuerung absehen, falls keine alternative Technologie genutzt werden könne. Im Energieministerium weist man derweil darauf hin, dass in einer ganzen Reihe von Stellungnahmen eine ambitionierte CO_2-Besteuerung befürwortet werde.

Die Regierung will diese Einnahmen ebenso wie die Anhebung der Akzisen bei Benzin und Diesel – die von Verbraucherschutz und Automobilclub kritisiert wird, vom Mouvement éco-

logique indes als Schritt hin zu einer klimagerechten Preiswahrheit eingestuft wird – nutzen, um auf der einen Seite den Klimafonds zu speisen und auf der anderen Seite soziale Ausgleichsmaßnahmen zu finanzieren. Der soziale Ausgleich ist ein Aspekt, den unter anderem Caritas und OGBL aufgreifen. Der Wohlfahrtsverband warnt ausdrücklich davor, dass die Umsetzung des Klimaplanes die Energiearmut nicht zusätzlich befeuern darf; die Gewerkschaft fordert ihrerseits, dass jede Maßnahme auf ihre sozialen Folgen zu analysieren sei.

Weltweit verbessern sich die CO_2- Werte aufgrund von Nichtstun. Und doch ist Nichtstun keine Option.

Nun drohen im Zuge der Corona-Pandemie soziale Folgen und Einschnitte für Bürger und Betriebe, die zurzeit nicht absehbar sind. Da das Land eine außerordentliche Situation erlebe, deren Bewältigung die gesamte Regierung herausfordere, wollen sich die beiden mit dem PNEC betrauten Ministerien jetzt auf keinen konkreten Zeitplan zur Umsetzung oder Anpassungen festlegen, heißt es auf Nachfrage.

Beispiel Finanzen. Nach Dafürhalten der Handwerker werden die im Energie- und Klimaplan enthaltenen Auswirkungen auf die öffentlichen Finanzen zu zurückhaltend eingeschätzt; die Chambre des métiers zweifelt im Besonderen die Maßnahmen an, um den Tanktourismus zu bremsen, mit denen das globale Phänomen der CO_2-Reduzierung nicht erreicht werde. Und nun werden die Folgen der Corona-Krise die Diskussionen um die Einnahmen an den Zapfsäulen neu beleben.

Gleichzeitig kann die Corona-Krise die klimafreundliche Neuausrichtung der Wirtschaft beschleunigen: Schätzungen gehen von bis zu 1 400 neuen Stellen bis zum Ende des Jahrzehnts aus.

Zahl des Tages

328

328 Bürger haben eine Stellungnahme zum nationalen Energie- und Klimaplan abgegeben.

Sonnige Aussichten: Bis zu 1 400 Arbeitsplätze sollen in den nächsten zehn Jahren mit dem Klimaplan entstehen. Foto: Serge Waldbillig

Die Zapfsäulen als Zankapfel: Aufgrund der Folgen der Corona-Krise stellt sich wohl wieder die Frage nach dem angemessenen Umgang mit dem Tanktourismus. Foto: Anouk Antony

www.gemengen.lu

Date: **03-04-2020**
Periodicity: **Continuous**
Journalist: **-**

Circulation: **0**
Audience: **1 000**

https://gemengen.lu/web/2020/04/03/covid-19-pme-grandes-entreprises-et-independants/

Covid-19 / PME, grandes entreprises et indépendants

Dans le cadre du programme de stabilisation de l'économie dans le contexte de la crise Covid-19, le ministère de l'Économie renforce le soutien aux entreprises avec une subvention en capital sous forme d'avance remboursable qui vise à répondre aux besoins de liquidités des entreprises.

Les grandes, moyennes et petites entreprises ainsi que les professions libérales peuvent bénéficier de cette mesure. Le montant maximal de l'aide, qui prend la forme d'une avance remboursable, est de 500.000 euros par entreprise ou groupe d'entreprises. Cette avance peut couvrir jusqu'à 50% des coûts éligibles, dont les frais de personnel et les loyers sur la période du 15 mars au 15 mai 2020. Dans le cas d'une activité professionnelle exercée en tant qu'indépendant, les revenus sont assimilés aux frais de personnel, sous condition d'une affiliation à la sécurité sociale comme indépendant.

Afin d'accélérer et de faciliter la procédure, il est fortement recommandé aux entreprises et aux indépendants d'introduire leur demande par Guichet.lu. L'entreprise, ou son mandataire (p.ex. une fiduciaire), introduit la demande à travers un assistant en ligne disponible à travers leur espace professionnel de MyGuichet.lu. La personne qui introduit la demande a besoin d'un produit LuxTrust (p.ex. Token, Smartcard ou Signing stick) ou d'une carte d'identité électronique. Cet outil de demande en ligne a été élaboré par le ministère de l'Économie avec le soutien du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE). Il est également possible d'introduire la demande par voie postale moyennant le formulaire y prévu qui est disponible sur Guichet.lu.

Le remboursement de l'aide se fera selon un plan de remboursement qui doit trouver l'accord de l'entreprise et du ministère de l'Économie, et qui débutera au plus tôt 12 mois après l'obtention de l'avance remboursable.

Le ministre des Classes moyennes, Lex Delles, a souligné: «Nous sommes en solidarité avec les entreprises et leurs salariés face à l'épidémie du coronavirus Covid-19. La mise en place de mesures immédiates de soutien est indispensable, c'est la raison pour laquelle nous avons lancé ce nouveau régime d'aides en faveur des entreprises qui se trouvent en difficulté financière temporaire. Avec cette nouvelle mesure, nous apportons une assistance efficace et ciblée.»

Le ministre de l'Économie, Franz Fayot, a dit: «Ce régime d'aides est une mesure supplémentaire qui complète le dispositif des instruments déjà mis en place pour soutenir les entreprises et les indépendants en difficulté suite à la crise économique déclenchée par la pandémie du coronavirus. Nous continuons d'observer de près l'impact de la crise sur les entreprises et d'analyser l'efficacité de nos mesures, pour ensuite agir en conséquence.»

Les chambres professionnelles collaborent avec le ministère de l'Économie pour assister les entreprises dans leur demande d'avance remboursable et se tiennent à disposition pour des renseignements à ce sujet:

- Chambre de commerce: Hotline: (+352) 42 39 39-445 / contact par e-mail: covid19@houseofentrepreneurship.lu
- Chambre des métiers: Hotline: (+352) 42 67 67-550 / contact par e-mail: contact@cdm.lu

Pour rappel, toutes les démarches administratives pour permettre aux entreprises et indépendants de bénéficier des différentes aides mises en place par le gouvernement dans le contexte Covid-19 peuvent être retrouvées en 3 langues (FR, DE, EN) sur Guichet.lu et dans le Question-Réponse du ministère de l'Économie.

Communiqué par: ministère de l'Économie

5minutes.rtl.lu

Date: **03-04-2020**
Periodicity: **Continuous**
Journalist: **-**

Circulation: **0**
Audience: **1000**

https://5minutes.rtl.lu/actu/luxembourg/a/1495649.html

Les demandes d'avances peuvent être introduites auprès de l'État

Auteur: Maxime GillenActualisé: 03.04.2020 19:08

Le montant maximal de l'aide, qui prend la forme d'une avance remboursable, est de 500.000 euros par entreprise ou groupe d'entreprises.

Dans le cadre du programme de stabilisation de l'économie dans le contexte de la crise Covid-19, le ministère de l'Économie renforce le soutien aux entreprises avec une subvention en capital sous forme d'avance remboursable qui vise à répondre aux besoins de liquidités des entreprises. En tout, une enveloppe de neuf milliards d'euros a été consacrée à la stabilité économique du pays.

Cette avance peut couvrir jusqu'à 50% des frais de personnel et des loyers sur la période allant du 15 mars au 15 mai 2020.

Les grandes, moyennes et petites entreprises ainsi que les professions libérales peuvent bénéficier de cette mesure. Dans le cas d'une activité professionnelle exercée en tant qu'indépendant, les revenus sont assimilés aux frais de personnel, sous condition d'une affiliation à la sécurité sociale comme indépendant.

Les entreprises et les indépendants sont invités à introduire leur demande via la plateforme guichet.lu afin d'accélérer et de faciliter la procédure. Il est également possible d'introduire la demande par voie postale moyennant le formulaire que les personnes intéressées pourront retrouver sur Guichet.lu. Le remboursement de l'aide se fera selon un plan de remboursement qui sera élaboré en accord avec les deux parties et qui débutera au plus tard 12 mois après réception de l'avance.

Le ministre des Classes moyennes, Lex Delles, a souligné qu'"a*vec cette nouvelle mesure, nous apportons une assistance efficace et ciblée*".

Les chambres professionnelles collaborent avec le ministère de l'Économie pour assister les entreprises dans leur demande d'avance remboursable et se tiennent à disposition pour des renseignements à ce sujet:

Chambre de commerce:
(+352) 42 39 39-445 / covid19@houseofentrepreneurship.lu

Chambre des métiers:
(+352) 42 67 67-550 / contact@cdm.lu

www.gouvernement.lu

Date: **03-04-2020**
Periodicity: **Continuous**
Journalist: **-**

Circulation: **0**
Audience: **1167**

https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2020/04-avril/03-pme-aide-covid19.html

PME, grandes entreprises et indépendants: lancement de l'aide remboursable Covid-19 de 500.000 euros

Dans le cadre du programme de stabilisation de l'économie dans le contexte de la crise Covid-19, le ministère de l'Économie renforce le soutien aux entreprises avec une subvention en capital sous forme d'avance remboursable qui vise à répondre aux besoins de liquidités des entreprises.

Les grandes, moyennes et petites entreprises ainsi que les professions libérales peuvent bénéficier de cette mesure. Le montant maximal de l'aide, qui prend la forme d'une avance remboursable, est de 500.000 euros par entreprise ou groupe d'entreprises. Cette avance peut couvrir jusqu'à 50% des coûts éligibles, dont les frais de personnel et les loyers sur la période du 15 mars au 15 mai 2020. Dans le cas d'une activité professionnelle exercée en tant qu'indépendant, les revenus sont assimilés aux frais de personnel, sous condition d'une affiliation à la sécurité sociale comme indépendant.

Afin d'accélérer et de faciliter la procédure, il est fortement recommandé aux entreprises et aux indépendants d'introduire leur demande par Guichet.lu. L'entreprise, ou son mandataire (p.ex. une fiduciaire), introduit la demande à travers un assistant en ligne disponible à travers leur espace professionnel de MyGuichet.lu. La personne qui introduit la demande a besoin d'un produit LuxTrust (p.ex. Token, Smartcard ou Signing stick) ou d'une carte d'identité électronique. Cet outil de demande en ligne a été élaboré par le ministère de l'Économie avec le soutien du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE). Il est également possible d'introduire la demande par voie postale moyennant le formulaire y prévu qui est disponible sur Guichet.lu.

Le remboursement de l'aide se fera selon un plan de remboursement qui doit trouver l'accord de l'entreprise et du ministère de l'Économie, et qui débutera au plus tôt 12 mois après l'obtention de l'avance remboursable.

Le ministre des Classes moyennes, Lex Delles, a souligné: "Nous sommes en solidarité avec les entreprises et leurs salariés face à l'épidémie du coronavirus Covid-19. La mise en place de mesures immédiates de soutien est indispensable, c'est la raison pour laquelle nous avons lancé ce nouveau régime d'aides en faveur des entreprises qui se trouvent en difficulté financière temporaire. Avec cette nouvelle mesure, nous apportons une assistance efficace et ciblée."

Le ministre de l'Économie, Franz Fayot, a dit: "Ce régime d'aides est une mesure supplémentaire qui complète le dispositif des instruments déjà mis en place pour soutenir les entreprises et les indépendants en difficulté suite à la crise économique déclenchée par la pandémie du coronavirus. Nous continuons d'observer de près l'impact de la crise sur les entreprises et d'analyser l'efficacité de nos mesures, pour ensuite agir en conséquence."

Les chambres professionnelles collaborent avec le ministère de l'Économie pour assister les entreprises dans leur demande d'avance remboursable et se tiennent à disposition pour des renseignements à ce sujet:

Chambre de commerce: Hotline: (+352) 42 39 39-445 / contact par e-mail: covid19@houseofentrepreneurship.lu
Chambre des métiers: Hotline: (+352) 42 67 67-550 / contact par e-mail: contact@cdm.lu

Pour rappel, toutes les démarches administratives pour permettre aux entreprises et indépendants de bénéficier des différentes aides mises en place par le gouvernement dans le contexte Covid-19 peuvent être retrouvées en 3 langues (FR, DE, EN) sur Guichet.lu et dans le Question-Réponse du ministère de l'Économie.

Communiqué par le ministère de l'Économie

www.lequotidien.lu

Date: **03-04-2020**
Periodicity: **Continuous**
Journalist: **-**

Circulation: **0**
Audience: **6859**

http://www.lequotidien.lu/economie/entreprises-et-independants-lancement-de-laide-remboursable-covid-19/

Entreprises et indépendants : lancement de l'aide remboursable Covid-19

Auteur : alexandra parachini Dans Economie Mis à jour le 03/04/20 17:24 | Publié le 03/04/20 17:24

Cette avance peut couvrir jusqu'à 50% des coûts éligibles, dont les frais de personnel et les loyers. (illustration François Aussems)

Afin de soutenir les entreprises et les indépendants durant la crise du coronavirus, le ministère de l'Économie met en place une subvention sous forme d'avance remboursable.

Les petites, moyennes et grandes entreprises, ainsi que les professions libérales, sont concernées par cette mesure dont le montant maximal est de 500 000 euros. Cette avance peut couvrir jusqu'à 50% des coûts éligibles, dont les frais de personnel et les loyers sur la période du 15 mars au 15 mai.

Dans le cas d'une activité professionnelle libérale, les revenus sont assimilés aux frais de personnel, sous condition d'une affiliation à la sécurité sociale comme indépendant, précise le ministère de l'Économie.

Afin d'accélérer la procédure, il est recommandé aux entreprises (ou leur mandataire) et aux indépendants d'introduire leur demande sur guichet.lu. La personne qui introduit la demande a besoin d'un certificat sécurisé LuxTrust ou d'une carte d'identité électronique. Il est également possible de formuler la demande par courrier en renvoyant le formulaire téléchargeable sur guichet.lu.

Le remboursement de l'aide se fera selon un plan conclu par les deux parties et débutera au plus tôt 12 mois après l'obtention de l'avance, indique encore le ministère.

Les chambres professionnelles peuvent assister les entreprises dans leur demande et se tiennent à disposition pour tout renseignement utile :

Chambre de commerce : (+352) 42 39 39-445 / mail : covid19@houseofentrepreneurship.lu
Chambre des métiers : (+352) 42 67 67-550 / mail : contact@cdm.lu

LQ

WEB MEDIA
CHAMBRE DES METIERS LUXEMBOURG
Ref: 39228 / 5E8AF14859

www.paperjam.lu

Date: **03-04-2020**
Periodicity: **Continuous**
Journalist: **-**

Circulation: **0**
Audience: **3424**

https://paperjam.lu/article/procedure-avance-500-000-euros

La procédure pour l'avance de 500.000 euros ouverte

Écrit par Paperjam.lu

Publié Le 03.04.2020 • Édité Le 03.04.2020

«Le remboursement de l'aide se fera selon un plan de remboursement qui doit trouver l'accord de l'entreprise et du ministère de l'Économie, et qui débutera au plus tôt 12 mois après l'obtention de l'avance remboursable», précise le communiqué. (Photo: Shutterstock)

Le gouvernement vient de publier les modalités de demande de l'aide remboursable de 500.000 euros dans le cadre de la crise engendrée par la pandémie de Covid-19.

Le communiqué diffusé vendredi après-midi s'adresse aux PME, grandes entreprises et indépendants. Il suit la présentation, le 25 mars, du programme de stabilisation de l'économie conçu dans l'urgence par le gouvernement pour soutenir les entreprises en pleine crise du Covid-19.

Une des mesures phares du programme est «une subvention en capital sous forme d'avance remboursable qui vise à répondre aux besoins de liquidités des entreprises».

Le gouvernement indique que l'avance remboursable: - est de 500.000 euros par entreprise ou groupe d'entreprises;

- peut couvrir jusqu'à 50% des coûts éligibles, dont les frais de personnel et les loyers sur la période du 15 mars au 15 mai 2020.

- Pour les indépendants, les revenus sont assimilés aux frais de personnel, sous condition d'une affiliation à la sécurité sociale comme indépendant.

Afin d'accélérer et de faciliter la procédure, il est fortement recommandé aux entreprises et aux indépendants d'introduire leur demande par Guichet.lu .

Il est également possible d'introduire la demande par voie postale moyennant le formulaire prévu qui est disponible sur Guichet.lu.

«Le remboursement de l'aide se fera selon un plan de remboursement qui doit trouver l'accord de l'entreprise et du ministère de l'Économie, et qui débutera au plus tôt 12 mois après l'obtention de l'avance remboursable», précise le communiqué.

Les entreprises peuvent aussi s'adresser pour plus d'informations aux chambres professionnelles:

Chambre de commerce: hotline: 42 39 39-445 – contact par e-mail: covid19@houseofentrepreneurship.lu

Chambre des métiers: hotline: 42 67 67-550 – contact par e-mail: contact@cdm.lu

www.paperjam.lu

Date: **03-04-2020**
Periodicity: **Continuous**
Journalist: **-**

Circulation: **0**
Audience: **3 424**

https://paperjam.lu/article/artisans-au-pied-mur

Les artisans au pied du mur

L'artisanat est durement touché par la crise sanitaire actuelle. (Photo: LaLa La Photo, Keven Erickson, Krystyna Dul / Archives)

Les entreprises artisanales sont confrontées à l'arrêt, aussi brutal sur le plan économique que nécessaire pour des raisons sanitaires, des chantiers. Au-delà des mesures d'aide du gouvernement, les patrons regardent déjà vers une reprise… incertaine.

Avec quelque 7.500 entreprises (en 2018) et 94.000 employés, le secteur artisanal attendait avec une certaine fébrilité les aides du gouvernement suite à la fermeture des chantiers le 20 mars. En coulisses, la Fédération des artisans et la Chambre des métiers ont été associées, comme toutes les instances patronales, à la préparation du programme de stabilisation de l'économie, dont les résultats ont été dévoilés le 25 mars par le ministre des Finances Pierre Gramegna (DP), le ministre des Classes moyennes Lex Delles (DP) et le ministre de l'Économie Franz Fayot (LSAP). «C'est un programme qui reflète, d'une manière générale, la préoccupation à sa juste valeur des problèmes que la crise peut entraîner au niveau de la croissance», pointe Romain Schmit , secrétaire général de la Fédération des artisans.

Le programme de stabilisation de l'économie et ses 8,8 milliards d'aides et de mesures variées (de la garantie sur les crédits aux reports de paiement, en passant par des aides directes) doivent désormais être mis en pratique au plus vite pour que l'hémorragie soit contenue. «Nous allons maintenant entamer le travail d'information auprès des entreprises pour que cela aille le plus vite possible. Nous attendons le retour du terrain pour faire remonter des questions complémentaires», ajoute Romain Schmit. Les discussions entre le patronat et le gouvernement vont donc se poursuivre pour ajuster certains éléments, voire imaginer d'autres mesures.

Le caractère inédit de la crise pousse en effet l'État à innover dans son soutien aux entreprises. «Nous observons par exemple que les 5.000 euros d'aide pour les entreprises de moins de neuf personnes ne s'appliquent qu'aux entreprises qui ont dû fermer et qui sont impactées directement par la crise, mais quid des centres de pédicure ou des agences de communication qui restent ouverts mais qui n'ont plus de clients?, s'interroge Romain Schmit. Dans l'artisanat, les investissements à financer sont lourds, nous devons aussi poursuivre les réflexions sur ce point.»

Crainte en mars, cauchemar en avril

Sur le terrain, les chefs d'entreprise font leurs comptes à l'heure de payer les salaires à la fin d'un mois de mars chaotique. «Nous avons eu la très grande chance que l'ancienne direction ait décidé de créer dans les années 80 un fonds de chômage interne alimenté par une partie de la masse salariale annuelle, nous n'y avions jamais touché», déclare Marc Thein, président du comité de direction de Socom.

L'entreprise fondée en 1971 emploie quelque 700 personnes dans les métiers liés aux travaux électriques, mécaniques, de tuyauterie et de montage. «Nous remercions le gouvernement, qui facilite le chômage partiel et a promis que les factures des entreprises seraient payées tout de suite, ce sont des mesures précieuses pour les prochains mois.»

Or, le mois d'avril va rimer avec un arrêt total de l'activité. «Si on continue le confinement et l'arrêt pendant le mois d'avril, nous aurons peut-être des problèmes différents pour payer les salaires», ajoute Marc Thein, qui envisage d'éventuelles difficultés au départ d'un geste effectué par le gouvernement: une flexibilité accrue pour le paiement de la TVA et au Centre commun de la sécurité sociale: «On peut se retrouver avec une facture énorme à payer par la suite, il faudra voir comment procéder.»

Pour Socom, la décision d'arrêter les chantiers a été prise immédiatement, dès l'annonce du gouvernement. Restent des équipes en poste à la Zithaklinik et au Centre hospitalier Emile Mayrisch, dans ces hôpitaux qui ont bien besoin de toutes leurs infrastructures en temps de crise.

Même désarroi du côté de Genista, née en 2017 de la fusion d'Electro Security et Sanichaufer. L'entreprise devait déménager dans un siège flambant neuf à Fentange. Mais c'est un moindre mal. «Depuis l'arrêt des chantiers, nous n'avons plus de productivité, pas de moyens de facturer et des

frais fixes qui continuent de courir, déclare Alain Wildanger, associé de l'entreprise. Nous essayons de clore et de facturer ce que nous pouvons, ou de préparer des chantiers, mais lorsque la production extérieure ne tourne plus, les personnes au bureau ne sont pas non plus occupées.»

Le recours au chômage partiel est aussi arrivé à point nommé chez Genista. Les ministres socialistes Romain Schneider (Sécurité sociale) et Dan Kersch (Travail) ont déclaré que la mesure pourrait représenter une somme allant au-delà des 150 millions d'euros pour l'État, rien que pour le secteur artisanal. «Nous ne voulons toutefois pas laisser tomber les clients dans cette période, précise Alain Wildanger. Nous avons un service de dépannage de 35 collaborateurs en permanence d'astreinte, qui sont en faction chez eux. Ils ne sortent plus que pour leurs interventions. Plus personne ne vient à l'entreprise pour éviter tout risque.»

Solidarité souhaitée

La perspective d'une reprise, les entreprises artisanales l'envisagent de manière concertée avec le gouvernement, qui devra sans doute revenir avec un autre plan de relance. Les prochaines semaines permettront aussi d'aborder la question du congé collectif d'été et de sa pertinence alors que la première partie de l'année s'annonce, sinon désastreuse, du moins compliquée.

Sans compter le retard des chantiers prioritaires pour le pays. «C'est une vue personnelle, mais il me semble évident que nous sommes dans une crise sans précédent et que chacun devra y mettre du sien, notamment au niveau du congé collectif», note Alain Wildanger. Une décision nationale ou au cas par cas? Le débat est lancé. «Une partie de nos ouvriers ne sont pas concernés par le congé collectif, mais ceux qui le sont et avec qui j'ai pu parler font preuve d'une belle solidarité à l'égard du patron, de l'entreprise, dans l'intérêt de tous, appuie Marc Thein. Il ne faut pas abandonner l'idée du congé collectif, mais trouver des solutions au cas par cas avec les délégations du personnel et les syndicats.»

Autre élément de solidarité réclamé par les entrepreneurs: le paiement des factures de la part des clients. «Il serait dangereux de tomber dans un jeu où tout le monde essaie de bloquer la facture de son fournisseur, prévient Alain Wildanger.

Nous essayons de payer nos fournisseurs comme il se doit, nous espérons être payés également par nos clients.» «Tout le monde doit continuer à payer, insiste Marc Thein. Quelqu'un qui arrête de payer ses dettes envers ses fournisseurs fragilise tout le système.» Trésorerie, liquidité, maintien de l'emploi. Les objectifs affichés par le gouvernement dans le programme de stabilisation de l'économie sont en haut de l'agenda des chefs d'entreprise.

PRINT MEDIA
CHAMBRE DES METIERS LUXEMBOURG
Ref: 39228 / 5E859F5A85

Tageblatt

Date: 02-04-2020
Page: 3
Periodicity: Daily
Journalist: Wiebke Trapp

Circulation: 21 982
Audience: 75 800
Size: 1 054 cm²

Soforthilfe kommt nicht überall an

SELBSTSTÄNDIGE Regierungsmaßnahmen haben Haken

Keine Aufträge, kein Einkommen und laufende Kosten: Selbstständige, die als Betreiber auf sich allein gestellt sind spüren die Maßnahmen der Corona-Krise am härtesten. Wie die Facebook-Gruppe „Rescue Independents & Startups" zeigt, sind viele davon betroffen, obwohl Hilfsmaßnahmen gerade im Parlament verabschiedet wurden. Sandra Schleimer (43) und Giovanni Patri (45) gehören ebenfalls dazu.

Wiebke Trapp

Sandra Schleimer, eine ehemalige Lehrerin, hat sich 2016 mit ihrer Idee, Erholung in einer Salzgrotte anzubieten, selbstständig gemacht. Zwölf Tonnen verbautes Salz und eine Kristallisierungspumpe schaffen Meeresklima in einem speziell dafür ausgestatteten Raum. Die erste Grotte hat sie mit Spezialfirmen in einer Halle in Roost aus eigenen Mitteln aufgebaut. 900 Kunden stehen auf ihrer Liste.

Ein Aufenthalt in dem 30 Quadratmeter großen Raum dauert 45 Minuten und befreit von Dauerschnupfen, regeneriert Atemwege und hilft bei Hautproblemen. „Im Vordergrund steht aber die Entspannung", sagt sie. Als nebenan ein Fitnesstudio einzieht, muss sie sich einen anderen Standort suchen. Das war Anfang 2019. Es gibt Parkplatzprobleme für ihre Kunden. Ein Hotelier in Mersch bietet ihr einen Raum an.

In dem Anbau seines Hotels gibt es Platz. Das war vor fast genau einem Jahr, Anfang 2019. Schleimer schließt einen Mietvertrag über zehn Jahre ab. Als sich die Bauarbeiten verzögern, verzögert sich ihr Einzug. Sie eröffnet erst sechs Monate später als geplant – im Oktober 2019. Das Geschäft läuft gut wieder an. 15-20 Kunden hat sie nach eigenen Angaben pro Tag, darunter viele Gruppen. Dann kommt Corona. Nach knapp sechs Monaten Betrieb muss sie am 16. März 2020 schließen. „Die totale Krise", sagt sie. „Ich habe momentan keinen Umsatz, aber meine Kosten laufen weiter." Das sind Betriebskosten inklusive Miete, die Sozialabgaben für sie, Kreditzahlungen für den Bau der neuen Grotte und Steuern. Mit rund 5.000 Euro beziffert sie den monatlichen Betrag ohne einen eigenen Lohn. Er fällt an, ob sie Umsätze hat oder nicht.

Firma sollte größer werden

Ähnlich ergeht es Giovanni Patri, einem ehemaligen leitenden Angestellten in der Fonds-Industrie, der dort auf Geldwäsche spezialisiert war. Vor fünf Jahren hat er sich mit seinem Start-up „Phoenici" im Bereich Identitäts- und Datenschutz selbstständig gemacht. Im Januar dieses Jahres war er noch auf einem Kongress in den USA, um sein Angebot vorzustellen.

Mehrere Regierungen auf dem amerikanischen Kontinent hatten Interesse an seinen Leistungen bekundet. 2020 sollte ein gutes Jahr werden, das Jahr mit dem „Peak", wo die Firma richtig durchstartet, Mitarbeiter hinzukommen und eine Kapitalerhöhung stattfindet. Patri hatte die Zusage eines Investors über eine Million Euro. Ein zweites Büro ist angemietet, die Mietkosten laufen. Das ist nun hinfällig.

„Ich habe keine Aufträge", sagt er. „Gar keine." Seine Kosten laufen genau wie bei Schleimer weiter – und es kommt kein Geld herein. Am 15. März gründet er die Facebook-Gruppe „Rescue Independants & Startups". „Anfangs dachte ich, da kommen vielleicht 200 oder 300 Mitglieder zusammen", so Patri. Er täuscht sich gewaltig. Die Gruppe boomt. Innerhalb kürzester Zeit haben sich über 6.000 Betroffene als Mitglieder angemeldet. Alle haben die gleichen Sorgen: kein Umsatz und laufende Kosten.

Maßnahmen unzureichend

Die Gruppe der „Indépendants" wurde bei den Rettungspaketen, die die Regierungen im Zuge von Corona geschnürt haben, lange vergessen. Das ist umso paradoxer, als das luxemburgische Wirtschaftsministerium in den vergangenen Jahren keine Gelegenheit ausgelassen hat, zur Selbstständigkeit zu ermuntern. Diversität ist das Motto. Wie viele „Indépendants" es in Luxemburg gibt, kann das Ministerium für kleine und mittlere Unternehmen nicht sagen. Allein im Jahr 2019 haben aber laut der gleichen Quelle 2.525 Selbstständige eine Niederlassungsgenehmigung erhalten.

Zwischenzeitlich hat die Regierung reagiert. Eine der angekündigten Maßnahmen ist eine Soforthilfe von 5.000 Euro für Selbstständige. Um davon profitieren zu können, müssen die kleinen Unternehmen weniger als zehn Angestellte haben, pro Jahr einen Umsatz von mindestens 15.000 Euro erwirtschaften und mit dem Erlass vom 18. März ihre Arbeit eingestellt haben.

Patri ist einer von denen, bei dem die Hilfe nicht ankommt. Er darf weiterarbeiten, hat aber nichts zu tun. „Fälle wie diese wurden nicht bedacht", sagt Patri, der nach eigenen Angaben noch knappe zwei Monate durchhalten kann, bevor er aufgeben muss. Sandra Schleimer hat die Sofortspritze beantragt, doch selbst wenn sie kommt, hält sie das nur kurz über Wasser. „Einen Monat", sagt sie.

Drohende Konkurse

Am Dienstag hat das Parlament zusätzlich einen Sofortkredit in Höhe von 500.000 Euro pro Betrieb bewilligt, für dessen Beantragung der Nachweis verlangt wird, dass die Betriebe wegen Corona in finanzielle Schwierigkeiten geraten sind. Personal- und Mietkosten fließen in die Berechnung ein, wobei die Mietkosten bei 10.000 Euro gedeckelt sind. Maximal 50 Prozent der entstandenen Kosten werden übernommen, die frühestens 12 Monate nach der ersten Hilfszahlung zurückbezahlt werden müssen. Ein Sanierungsplan wird von den Betrieben ebenfalls verlangt (siehe „*T*" vom 1. April).

Das klingt gut, doch Patri hat Bedenken prinzipieller Art: „Die meisten Selbstständigen haben schon Schulden und nun sollen sie noch mehr aufnehmen." In diesem Fall betätige der Staat sich als „Bank" und lasse die Beteiligten trotzdem in der Unsicherheit, ob sie dann, wenn die Rückzahlungen notwendig werden, überhaupt in der Lage dazu sind, die Schulden zu begleichen. Das setze voraus, dass viele den Umsatzausfall nach der Krise aufholen könnten. Betriebe mit bleibenden Umsatzverlusten können das aber nicht. Ein Punkt, den auch die Vertreter der Opposition in der Diskussion um das Gesetz angebracht hatten. „Wir haben Angst vor morgen", sagt Patri.

Ein zweiter Punkt, den der Facebook-Aktivist moniert, ist die Tatsache, dass nur 50 Prozent der realen Kosten übernommen werden und der Mietpreis bei 10.000 Euro gedeckelt ist. „Wer die Mietpreise in Luxemburg kennt, weiß, dass das zu wenig ist", sagt er. Die Unsicherheit über die Zukunft treibt die Mitglieder der Gruppe um. Zehn davon haben schon angekündigt, dass sie Konkurs anmelden müssen. Sie haben Beschäftigte. Das weiß Patri aus telefonischen Rückmeldungen. Die Befürchtung, dass es mehr werden könnten, steht im Raum.

Wer gilt als „Indépendant"?

Als Selbstständiger oder Einzelunternehmen werden sämtliche Unternehmer bezeichnet, die eine Tätigkeit in eigenem Namen ausüben, d.h. Personen, die für eigene Rechnung und in eigenem Namen eine berufliche Tätigkeit ausüben, die in den Zuständigkeitsbereich einer der folgenden Kammern fällt: Handwerkskammer („Chambre des métiers", Handwerker); Handelskammer („Chambre de commerce", Kaufmann und Industrieller); Landwirtschaftskammer („Chambre d'agriculture", Landwirt); oder Personen, die Erbringer von Dienstleistungen intellektueller Art sind, zu denen folgende Berufe zählen: freie Berufe, deren Ausübung einer Niederlassungsgenehmigung bedarf (Ingenieur, Architekt, Steuer- und Wirtschaftsberater usw.); freie Berufe, die sonstigen Gesetzen unterliegen (Arzt, Wirtschaftsprüfer usw.); sonstige Berufe, die spezieller Eintragungen oder Zulassungen bedürfen. Diese Angaben macht das dafür zuständige Ministerium auf Anfrage des *Tageblatt*.

Die Facebook-Gruppe der Betroffenen hat über 6.000 Mitglieder

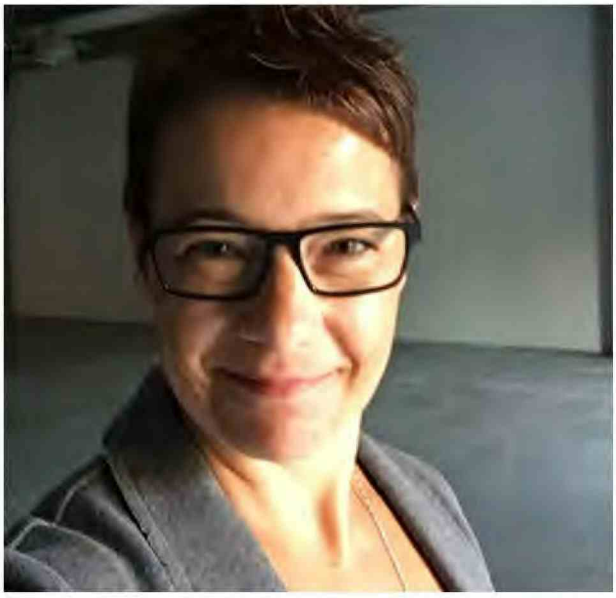

„Muoza"-Betreiberin Sandra Schleimer (43)

Die Salzgrotte von Sandra Schleimer

Foto: privat

Giovanni Patri (45), CEO von „Phoenici" und Gründer der Facebook-Gruppe für seine selbstständigen Kollegen

www.lessentiel.lu

Date: **01-04-2020**
Periodicity: **Continuous**
Journalist: **-**

Circulation: **0**
Audience: **75 000**

http://www.lessentiel.lu/fr/luxembourg/story/meme-pjanic-m-a-appele-pour-se-faire-coiffer-15087309

«Même Pjanic m'a appelé pour se faire coiffer»

LUXEMBOURG - Ken Kries, coiffeur et barbier au Luxembourg, livre ses bons conseils pour se couper les cheveux, en période de confinement.

Comment se faire coiffer en période de confinement? Cette question taraude nombre de résidents, qui se demandent à quoi ressemblera leur tignasse, alors que tous les coiffeurs du Luxembourg ont dû temporairement mettre la clé sous la porte, fermeture des commerces oblige.

À ce titre, tout le monde est logé à la même enseigne, les grandes stars du football européen également, comme l'explique à *L'essentiel* Ken Kries, fondateur du Barbe Truck, salon de coiffure mobile au Luxembourg. «Même Miralem Pjanic m'a appelé pour se faire coiffer chez lui à Schifflange». Comme son coéquipier Cristiano Ronaldo rentré à Madère, le milieu de terrain de la Juventus Turin est venu se confiner au Luxembourg, après l'arrêt de la Serie A.

Pour autant, le coiffeur et barbier de 32 ans s'attèle «à ne pas commettre d'entorses». La Chambre des métiers a été claire, l'activité de coiffure est suspendue en période d'épidémie de coronavirus. Difficile en effet de respecter la distance de sécurité d'un mètre lorsqu'on coupe les cheveux d'une personne... «Du coup, je leur dis que je viendrai quand cela sera possible».

«Bien faire la nuque et le contour des oreilles»

Surfant sur les différents challenges lancés sur les réseaux sociaux, Ken Kries a promis une coupe gratuite «à tous ceux qui se rasent le crâne», photo à l'appui! «Ça a plutôt bien marché», se félicite le jeune homme. Car la «la boule à Z» demeure encore le meilleur moyen d'avoir une coupe à peu près cohérente en période de confinement. Parole de professionnel!

«C'est parfait pour les mecs un peu "rock'n'roll". Pour ceux qui ont les cheveux courts, je conseillerais de bien faire la nuque et le contour des oreilles, c'est le plus important. À ceux qui veulent s'essayer et qui ont du matériel, prenez un sabot de 6 ou 9 mm sur les côtés et demandez à votre copine de raccourcir sur le dessus. Rien de trop compliqué surtout», explique le coiffeur, qui conseille également de «laisser pousser» aux hommes qui ont les cheveux longs.

Et les femmes dans tout ça? «Je leur dirais aussi de laisser pousser. Celles qui souhaitent s'aventurer peuvent les attacher dans un élastique et regarder un tutoriel sur YouTube». En parlant de «tuto», Ken Kries a d'ailleurs profité du confinement pour réaliser sa propre vidéo en exclusivité pour *L'essentiel*. Pour la démo, c'est par ici:

(Thomas Holzer/L'essentiel)

www.tageblatt.lu
Date: **01-04-2020**
Periodicity: **Continuous**
Journalist: **-**
Circulation: **0**
Audience: **2300**
https://www.tageblatt.lu/?p=812102&post_type=post

Wirtschaft / Die „Indépendants“ leiden am meisten unter den Auswirkungen der Corona-Krise

Die Facebook-Gruppe der Betroffenen hat über 6.000 Mitglieder (Privat)

Keine Aufträge, kein Einkommen und laufende Kosten: Selbstständige, die als Betreiber auf sich allein gestellt sind, spüren die Maßnahmen der Corona-Krise am härtesten. Wie die Facebook-Gruppe „Rescue Independents & Startups“ zeigt, sind viele davon betroffen, obwohl Hilfsmaßnahmen gerade im Parlament verabschiedet wurden. Sandra Schleimer (43) und Giovanni Patri (45) gehören ebenfalls dazu.

Sandra Schleimer, eine ehemalige Lehrerin, hat sich 2016 mit ihrer Idee, Erholung in einer Salzgrotte anzubieten, selbstständig gemacht. Zwölf Tonnen verbautes Salz und eine Kristallisierungspumpe schaffen Meeresklima in einem speziell dafür ausgestatteten Raum. Die erste Grotte hat sie mit Spezialfirmen in einer Halle in Roost aus eigenen Mitteln aufgebaut. 900 Kunden stehen auf ihrer Liste.

Ein Aufenthalt in dem 30 Quadratmeter großen Raum dauert 45 Minuten und befreit von Dauerschnupfen, regeneriert Atemwege und hilft bei Hautproblemen. „Im Vordergrund steht aber die Entspannung“, sagt sie. Als nebenan ein Fitnesstudio einzieht, muss sie sich einen anderen Standort suchen. Das war Anfang 2019. Es gibt Parkplatzprobleme für ihre Kunden. Ein Hotelier in Mersch

bietet ihr einen Raum an.

Die totale Krise

Sandra Schleimer, Selbstständige

In dem Anbau seines Hotels gibt es Platz. Das war vor fast genau einem Jahr, Anfang 2019. Schleimer schließt einen Mietvertrag über zehn Jahre ab. Als die Bauarbeiten sich verzögern, verzögert sich ihr Einzug....

PRINT MEDIA
CHAMBRE DES METIERS LUXEMBOURG
Ref: 39228 / 5E86E94A03

Revue

Date: 01-04-2020
Page: 14-17
Periodicity: Weekly
Journalist: Eric Netgen

Circulation: 17 376
Audience: 55 300
Size: 2 198 cm²

Zwischen Pandemie und Pandämonium

Die ganze Welt scheint derzeit stillzustehen, aber das tut sie natürlich nicht. In den Betrieben wird fieberhaft für die Zeit danach geplant. Wir haben uns mit dem CEO der Losch Gruppe, unter anderem Importeur der Volkswagen Gruppe und größter Autohändler des Landes, unterhalten: Damon Damiani.

In Anbetracht der Größenordnung einer Losch Gruppe, wie funktioniert so ein Lockdown mit vielen Mitarbeitern, zahlreichen Zweigstellen und Produkten aus diversen Herkunftsländern?

Der Grundgedanke war die Idee, dass wir zwei Ziele verfolgen: erstens die Sicherheit unserer Mitarbeiter zu garantieren und unsere Kunden zu schützen, zweitens den Fortbestand unserer Firma zu gewähren. Weil niemand weiß, wie lange diese Situation anhalten wird, sind dies die beiden Eckpfeiler, die man erst einmal errichten muss. Ja, das ist kompliziert, aber die Losch Gruppe ist gut strukturiert, mit verschiedenen Geschäftsbereichen, wie dem Import, dem Handel oder Retail, sowie Losch Services, Losch Real Estate und Losch New Business, in denen Leute sitzen, die diese Bereiche nicht nur leiten sondern auch Verantwortung übernehmen können. Anders würde es bei unserer Größe auch gar nicht funktionieren.

Ich glaube, wir haben ziemlich schnell reagiert und sind intern gut organisiert. Klar, wir haben uns erst an die Fabriken gewendet, um herauszufinden, wie lange die noch produzieren und liefern können, denn das hat natürlich einen Einfluss auf unsere Arbeit. Solange noch Neuwagen ankommen, brauchen wir Leute an unseren Standorten. Diese Wagen müssen wiederum an die Händler verteilt werden. Das Ganze hat natürlich einen Einfluss auf die Finanzen und das Cashflow-Management, denn wenn die Einkünfte versiegen und die Niederlassungen schließen, und du hast plötzlich nur noch Rechnungen zu bezahlen, dann wirkt sich das auf die Leistung des Betriebes aus. Aber wir sind eine große Mannschaft, eine gute Mannschaft, der ich an dieser Stelle meinen herzlichen Dank ausdrücke. Wir haben vorletzten Montag damit angefangen, unser Team herunterzufahren, so dass jetzt der größte Teil der Mitarbeiter von Kurzarbeit („chômage technique") betroffen ist. Ein paar Wenige gehen noch ins Büro, auf Howald sind das nur noch acht Personen. Ich selbst gehe auch jeden Tag dorthin, andererseits sind alle unsere Werkstätten noch geöffnet, wo wir jeweils ein Team für After-Sales im Einsatz haben. Dort garantieren wir Dienstleistungen für alle Menschen, die ihr Auto brauchen, wie unter anderem die Notdienste, die ja auch dafür sorgen, dass man dieses Virus überhaupt bekämpfen kann.

Und die anderen Kunden?

Wir sind natürlich für alle Kunden da, die brauchen nur in unserer Telefonzentrale anzurufen und dann sehen wir, wie wir ihnen helfen können. Was wir vermeiden wollen, ist, dass die Kunden alle gleichzeitig zu uns kommen, denn wir müssen ja die Hygieneauflagen der Regierung einhalten. Wir können kleinere Reparaturen eventuell vor Ort ausführen, die Autos aber auch beim Kunden abholen und sie wieder zurückbringen. Wir passen uns da möglichst flexibel der jeweiligen Situation an.

Wie werden die unterschiedlichen Rahmenbedingungen in den Herkunftsländern der Produkte des VW-Konzerns koordiniert, genügt es, sich an die nationalen Spielregeln zu halten, oder wie funktioniert das?

Soweit es unsere Mitarbeiter und Kunden betrifft, halten wir uns an die Luxemburger Vorschriften, das versteht sich von selbst. Aber unser „Legal Department" hat natürlich alle unsere Verträge akribisch analysiert, um zu sehen, ob es sich in diesem Fall

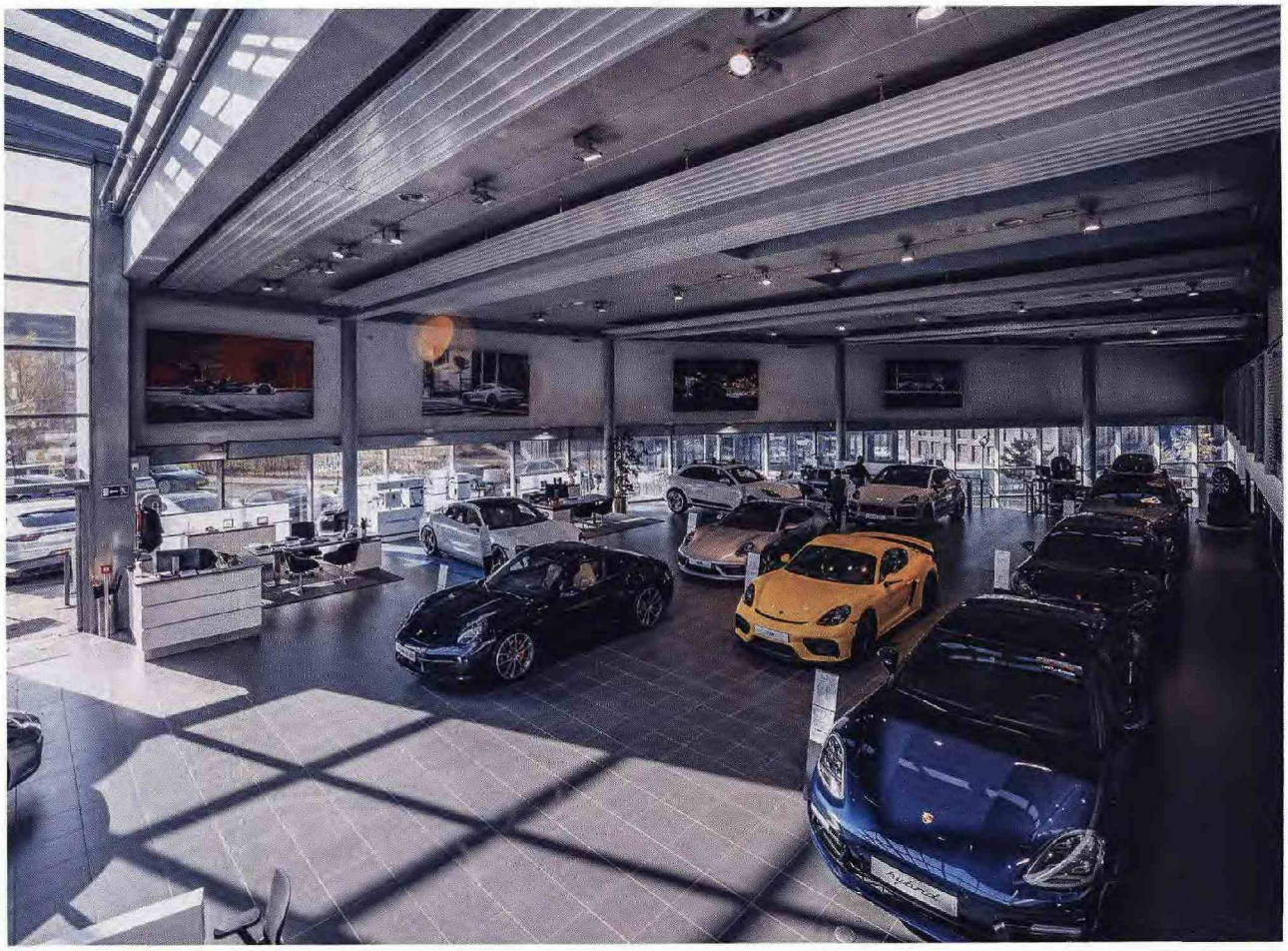

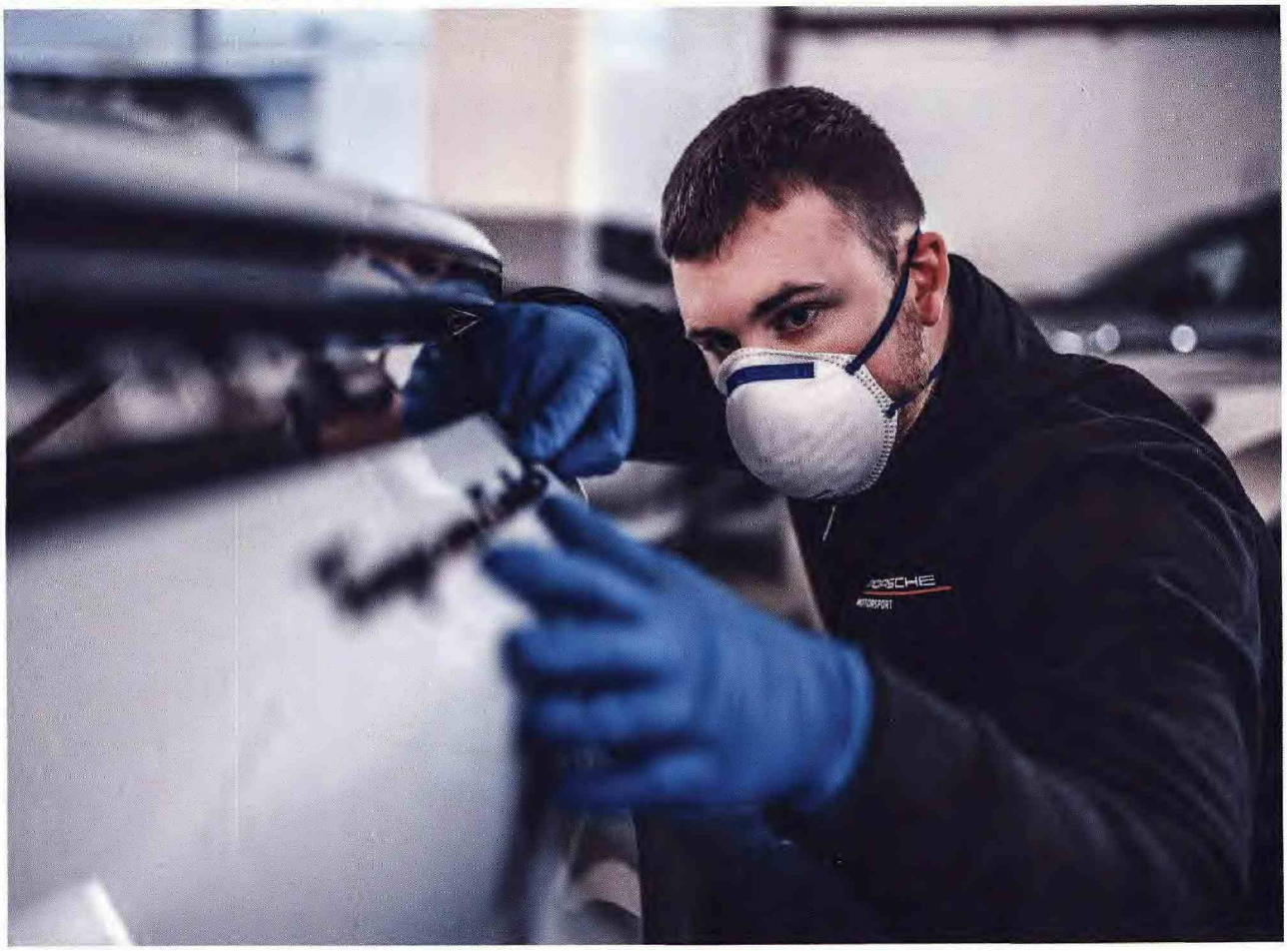

um einen sogenannten „cas de force majeure" handelt. Das ist derzeit ein großes Thema. Prinzipiell gilt aber das Luxemburger Gesetz.

Wie gestaltet sich die Zukunftsplanung? Oder andersrum gefragt: Macht es überhaupt noch einen Sinn, irgendetwas langfristig zu planen?

Planung ersetzt den Irrtum durch Fehler, hat mir mal ein sehr großer Chef gesagt. (lacht) Aber ganz im Ernst, ohne Planung geht es nicht. Wir haben natürlich eine Budgetplanung für das Jahr 2020 gemacht, die können wir jetzt getrost wegwerfen. Was uns aber nicht davon abhält, eine Projektion in die Zukunft zu machen. Wir arbeiten mit diversen Szenarien von „worst case" bis „sehr optimistisch". April wird sicher noch unter dem Zeichen des Coronavirus stehen, aber wie sieht es danach aus, das ist die Frage. Wenn die Produktion wieder anrollt, wie viele Autos sind dann zu erwarten und wie wird das Verhalten der Kunden dann sein? Das weiß derzeit niemand, aber natürlich planen wir für den Tag danach. Diese Planung muss aber sehr flexibel sein, eventuell jede Woche oder gar jeden Tag nachgebessert werden, aber sie ist unvermeidlich bei unserem Volumen von mehr als 15.000 Autos pro Jahr.

Werden jetzt ihrerseits neue Weg der digitalen Vermarktung verstärkt ausgelotet? Und falls ja, wie wird sich das auf die Zusammenstellung der Belegschaft auswirken?

Also prinzipiell ist der Wandel in der Automobilindustrie ja nicht erst mit dem Coronavirus eingetreten. Das wissen Sie ja genau so gut wie ich. In den letzten drei bis fünf Jahren hat sich in dieser Hinsicht sehr viel verändert. Früher sind die Kunden im Showroom aufgetaucht und hatten vorher bestenfalls einen Katalog gesehen, jetzt surfen sie stundenlang im Internet und wenn sie dann an uns herantreten, sind sie bereits sehr gut informiert. Wir haben seit zwei Jahren unsere Firma Cube4T8, die im digitalen Bereich sehr aktiv ist, und wir haben selbst in Porto ein Team von zwölf Leuten, das für unsere Gruppe sowie für externe Kunden arbeitet. Ja, die Digitalisierung kommt und Corona wird sie vermutlich beschleunigen, aber Corona bringt nichts fundamental Neues. Es macht mir auch keine Angst, denn wir sind gut aufgestellt.

Ich hatte gehofft, Sie würden mir, als bekennendem Papier-Anhänger, etwas anderes erzählen.

(lacht) Ach, wir beide gehen noch zusammen in den Showroom, ganz „old school".

Gibt es eine generelle Marschrichtung von VW aus Wolfsburg?

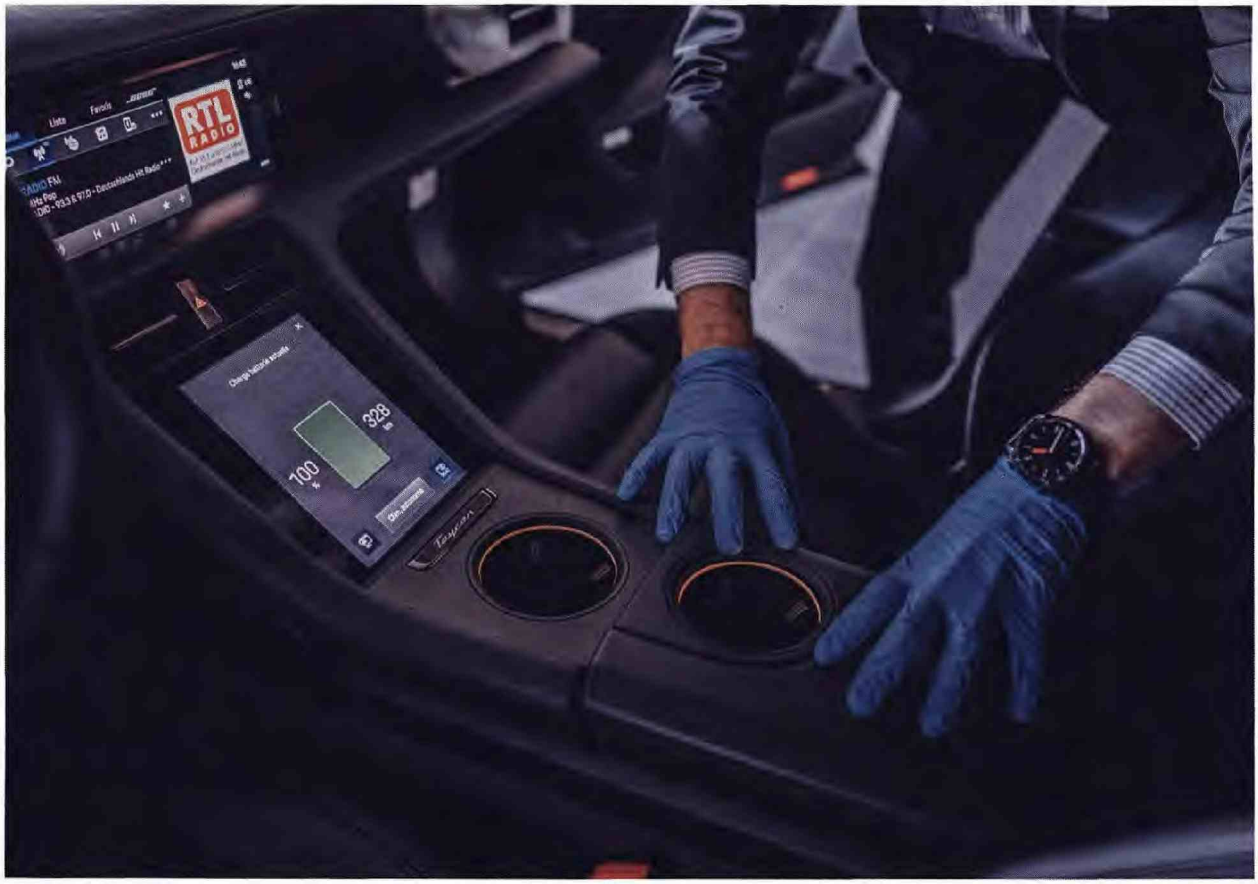

Wir kommunizieren mit den Marken untereinander und auch mit Wolfsburg. Klar, am Anfang hat jeder versucht, sein eigenes Süppchen zu kochen, aber in der Zwischenzeit ist alles gut koordiniert. Ich muss dazu sagen, dass ich, der ich vierzig Jahre Erfahrung in dieser Branche habe, der Ansicht bin, dass wir ein gutes Verhältnis mit unseren Werken haben, da wird nichts einfach von oben herab entschieden. Die müssen ja auch ihre Rechnungen bezahlen, haben ihrerseits Cashflow-Engpässe, aber wir finden zusammen einen Weg, um die Hürden zu meistern, wann und wie Rechnungen bezahlt werden müssen, wie Liefertermine eingehalten werden, was für Zinsen fällig sind, usw. Es ist eine sehr faire Art der Kommunikation. Wir haben natürlich auch den Vorteil als Importeur, dass wir direkt mit den Leuten sprechen, die auch die Entscheidungen treffen.

China ist seit einiger Zeit im Abwärtstrend, Amerika dürfte folgen, und 2020 wird kein grandioses Jahr für die Branche. Nach der Diesel- und Klimadebatte scheint ein Fluch auf ihr zu liegen. Sehen Sie überhaupt noch ein Licht am Ende des Tunnels?

Ich bin kein Zukunftsforscher, aber ich habe eine persönliche Meinung dazu. Ich glaube nicht, dass die Automobilindustrie der Grund aller Umwelt- und Wirtschaftsprobleme ist. Sie ist ein Teil des Problems und ein Teil der Lösung, ohne das Automobil geht es nicht. Ich glaube auch, dass eine gewisse politische Haltung, die sich derzeit in Luxemburg exklusiv auf e-Mobilität einschwört und ein richtiges Dogma darstellt, genau das Gegenteil ihrer Ziele erreichen wird, sowohl was die Umwelt wie auch die Verbraucher angeht. Etwas weniger politische Scheuklappen und etwas mehr Pragmatismus kämen jetzt ganz gut. Klar, wir müssen zusehen, dass unsere Natur wieder zu dem wird, was sie einmal war, aber ich glaube nicht, dass das Coronavirus jetzt alles verändert, es handelt sich nur um einen neuen Fokus. So ist der Mensch, wenn das hier vorbei ist, wird er sich einen neuen Fokus für seine Entrüstung und seine Katastrophen-Szenarien suchen. Dazu tragt ihr als Journalisten ja auch euer Scherflein bei, wenn ich das mal so sagen darf. (lacht)

Gibt es eine Zusammenarbeit mit Luxemburger Föderationen, wie der Fedamo (ex-ADAL/FEGARLUX), der Handwerkskammer, usw.?

Ja, eine ganz positive sogar. Früher, unter der ADAL, hätte ich mir Sorgen gemacht, aber jetzt haben wir eine gute Mannschaft dort sitzen, die weiß, wie man Gespräche mit der Politik führt. Besonders positiv hervorzuheben ist auch die Arbeit und Kommunikation der HOA (Anm. d. Red.: Vereinigung der Automobilvertreter der ADAL, FEGARLUX, MOBIZ und FEBIAC). Auch die Handwerkerkammer, der Geschäftsverband, die Fédil… das klappt ganz gut, die sind stark in der Kommunikation. Jeder hat inzwischen verstanden, dass die Stunde geschlagen hat.

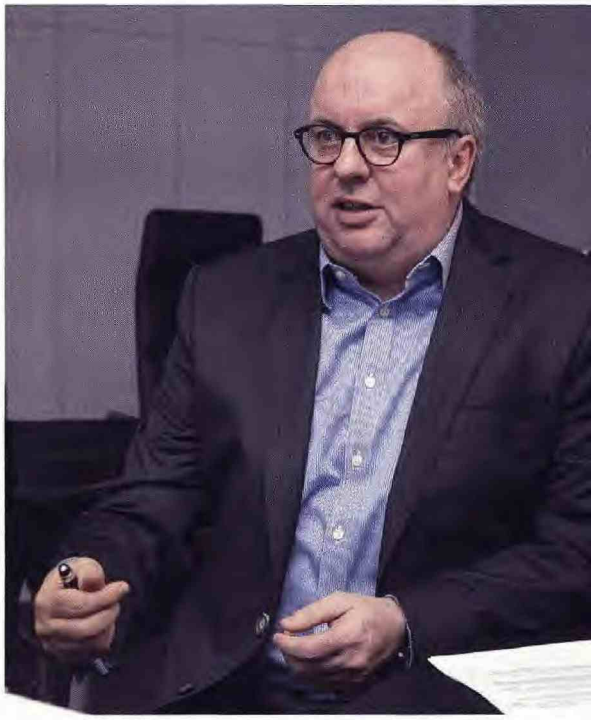

„Ich glaube nicht, dass die Automobilindustrie der Grund aller Umwelt- und Wirtschaftsprobleme ist."

Damon Damiani, CEO der Losch Gruppe

Haben Sie die Entwicklung in Italien verfolgt, was bewirken diese Bilder in Ihnen?

Also ich selbst gehe so lange wie möglich ins Büro, ich bin nämlich der Meinung, dass der Kapitän als Letzter von Bord geht – bin ja kein Schettino. (lacht) Das andere ist, ich habe natürlich nicht nur eine Vorliebe für Italien, sondern auch Familie dort. Es ist grausam, was dort passiert, weil du den Eindruck bekommst, dass es keinen Ausweg gibt. Wir sind in Luxemburg sehr verwöhnt, Gott sei Dank, aber wir klagen oft auf einem sehr hohen Niveau. Wir sollten jeden Tag dankbar sein, dass wir diesseits der Grenze geboren wurden. Ich sage nur dies: Ein Lob für all die couragierten Menschen aus dem Gesundheitssektor! Was die alles leisten und was die für Risiken eingehen – Chapeau! Und danke dafür, dass wir so viele Grenzgänger haben. Ich hoffe, dass diese Diskussion jetzt auch endlich ein Ende hat.

Interview: **Eric Netgen**
Fotos: **Garage M. Losch (3), Hervé Montaigu (Editpress)**

Télécran

Date: **01-04-2020**
Page: **11**
Periodicity: **Weekly**
Journalist: **-**

Circulation: **27 893**
Audience: **90 500**
Size: **97 cm²**

Foto: Pierre Matgé

Kopf der Woche

Tom Wirion setzt sich in Zeiten der Corona-Krise für das Luxemburger Handwerk ein. Neben den Selbstständigen sind die kleinen und mittleren Firmen der Branche besonders schwer von dem plötzlichen Konjunktureinbruch getroffen und daher auf staatliche Hilfe angewiesen. Der gelernte Jurist und Absolvent des Collège d'Europe in Brügge, war nach seiner Anwaltstätigkeit zuerst Rechtsberater der Handwerkskammer, bevor er 2009 zum Vize-Geschäftsführer und 2014 zu deren Generaldirektor aufstieg. Der heute 51-Jährige ist verheiratet und Vater von zwei Kindern.

Paperjam

Date: **01-04-2020**
Page: **41**
Periodicity: **Monthly**
Journalist: **-**

Circulation: **20 000**
Audience: **65 000**
Size: **502 cm²**

ARTISANAT

LES ARTISANS AU PIED DU MUR

Les entreprises artisanales sont confrontées à l'arrêt, aussi brutal sur le plan économique que nécessaire pour des raisons sanitaires, des chantiers. Au-delà des mesures d'aide du gouvernement, les patrons regardent déjà vers une reprise… incertaine.

Avec quelque 7.500 entreprises (en 2018) et 94.000 employés, le secteur artisanal attendait avec une certaine fébrilité les aides du gouvernement suite à la fermeture des chantiers le 20 mars. En coulisses, la Fédération des artisans et la Chambre des métiers ont été associées, comme toutes les instances patronales, à la préparation du programme de stabilisation de l'économie, dont les résultats ont été dévoilés le 25 mars par le ministre des Finances Pierre Gramegna (DP), le ministre des Classes moyennes Lex Delles (DP) et le ministre de l'Économie Franz Fayot (LSAP). «*C'est un programme qui reflète, d'une manière générale, la préoccupation à sa juste valeur des problèmes que la crise peut entraîner au niveau de la croissance*», pointe Romain Schmit, secrétaire général de la Fédération des artisans.

Le programme de stabilisation de l'économie et ses 8,8 milliards d'aides et de mesures variées (de la garantie sur les crédits aux reports de paiement, en passant par des aides directes) doivent désormais être mis en pratique au plus vite pour que l'hémorragie soit contenue. «*Nous allons maintenant entamer le travail d'information auprès des entreprises pour que cela aille le plus vite possible. Nous attendons le retour du terrain pour faire remonter des questions complémentaires*», ajoute Romain Schmit. Les discussions entre le patronat et le gouvernement vont donc se poursuivre pour ajuster certains éléments, voire imaginer d'autres mesures.

Le caractère inédit de la crise pousse en effet l'État à innover dans son soutien aux entreprises. «*Nous observons par exemple que les 5.000 euros d'aide pour les entreprises de moins de neuf personnes ne s'appliquent qu'aux entreprises qui ont dû fermer et qui sont impactées directement par la crise, mais quid des centres de pédicure ou des agences de communication qui restent ouverts mais qui n'ont plus de clients ?*, s'interroge Romain Schmit. *Dans l'artisanat, les investissements à financer sont lourds, nous devons aussi poursuivre les réflexions sur ce point.*»

CRAINTE EN MARS, CAUCHEMAR EN AVRIL

Sur le terrain, les chefs d'entreprise font leurs comptes à l'heure de payer les salaires à la fin d'un mois de mars chaotique. «*Nous avons eu la très grande chance que l'ancienne direction ait décidé de créer dans les années 80 un fonds de chômage interne alimenté par une partie de la masse salariale annuelle, nous n'y avions jamais touché*», déclare Marc Thein, président du comité de direction de Socom. L'entreprise fondée en 1971 emploie quelque 700 personnes dans les métiers liés aux travaux électriques, mécaniques, de tuyauterie et de montage. «*Nous remercions le gouvernement, qui facilite le chômage partiel et a promis que les factures des entreprises seraient payées tout de suite, ce sont des mesures précieuses pour les prochains mois.*» Or, le mois d'avril va rimer avec un arrêt total de l'activité. «*Si on continue le confinement et l'arrêt pendant le mois d'avril, nous aurons peut-être des problèmes différents pour payer les salaires*», ajoute Marc Thein, qui envisage d'éventuelles difficultés au départ d'un geste effectué par le gouvernement: une flexibilité accrue pour le paiement de la TVA et au Centre commun de la sécurité sociale: «*On peut se retrouver avec une facture énorme à payer par la suite, il faudra voir comment procéder.*» Pour Socom, la décision d'arrêter les chantiers a été prise immédiatement, dès l'annonce du gouvernement. Restent des équipes en poste à la Zithaklinik et au Centre hospitalier Emile Mayrisch, dans ces hôpitaux qui ont bien besoin de toutes leurs infrastructures en temps de crise.

Même désarroi du côté de Genista, née en 2017 de la fusion d'Electro Security et Sanichaufer. L'entreprise devait déménager dans un siège flambant neuf à Fentange. Mais c'est un moindre mal. «*Depuis l'arrêt des chantiers, nous n'avons plus de productivité, pas de moyens de facturer et des frais fixes qui continuent de courir*, déclare Alain Wildanger, associé de l'entreprise. *Nous essayons de clore et de facturer ce que nous pouvons, ou de préparer des chantiers, mais lorsque la production extérieure ne tourne plus, les personnes au bureau ne sont pas non plus occupées.*»

Le recours au chômage partiel est aussi arrivé à point nommé chez Genista. Les ministres socialistes Romain Schneider (Sécurité sociale) et Dan Kersch (Travail) ont déclaré que la mesure pourrait représenter une somme allant au-delà des 150 millions d'euros pour l'État, rien que pour le secteur artisanal. «*Nous ne voulons toutefois pas laisser tomber les clients dans cette période*, précise Alain Wildanger. *Nous avons un service de dépannage de 35 collaborateurs en permanence d'astreinte, qui sont en faction chez eux. Ils ne sortent plus que pour leurs interventions. Plus personne ne vient à l'entreprise pour éviter tout risque.*»

SOLIDARITÉ SOUHAITÉE

La perspective d'une reprise, les entreprises artisanales l'envisagent de manière concertée avec le gouvernement, qui devra sans doute revenir avec un autre plan de relance. Les prochaines semaines permettront aussi d'aborder la question du congé collectif d'été et de sa pertinence alors que la première partie de l'année s'annonce, sinon désastreuse, du moins compliquée. Sans compter le retard des chantiers prioritaires pour le pays. «*C'est une vue personnelle, mais il me semble évident que nous sommes dans une crise sans précédent et que chacun devra y mettre du sien, notamment au niveau du congé collectif*», note Alain Wildanger. Une décision nationale ou au cas par cas? Le débat est lancé. «*Une partie de nos ouvriers ne sont pas concernés par le congé collectif, mais ceux qui le sont et avec qui j'ai pu parler font preuve d'une belle solidarité à l'égard du patron, de l'entreprise, dans l'intérêt de tous*, appuie Marc Thein. *Il ne faut pas abandonner l'idée du congé collectif, mais trouver des solutions au cas par cas avec les délégations du personnel et les syndicats.*»

Autre élément de solidarité réclamé par les entrepreneurs: le paiement des factures de la part des clients. «*Il serait dangereux de tomber dans un jeu où tout le monde essaie de bloquer la facture de son fournisseur*, prévient Alain Wildanger. *Nous essayons de payer nos fournisseurs comme il se doit, nous espérons être payés également par nos clients.*» «*Tout le monde doit continuer à payer*, insiste Marc Thein. *Quelqu'un qui arrête de payer ses dettes envers ses fournisseurs fragilise tout le système.*» Trésorerie, liquidité, maintien de l'emploi. Les objectifs affichés par le gouvernement dans le programme de stabilisation de l'économie sont en haut de l'agenda des chefs d'entreprise. ◆ T.R.

PRINT MEDIA
CHAMBRE DES METIERS LUXEMBOURG
Ref: 39228 / 5E8451D685

Lëtzebuerger Journal

Date: 01-04-2020
Page: 11
Periodicity: Daily
Journalist: -

Circulation: 4 000
Audience: 37 500
Size: 509 cm²

Unterschiedliche Schwerpunkte

Klimaplan: OGBL fordert Einschreibung einer „sozialen Gerechtigkeit“ - FEDIL: Anreize für Investitionen geben

LUXEMBURG
LJ

Der Unabhängige Gewerkschaftsbund fordert in seiner Stellungnahme zum nationalen integrierten Energie- und Klimaplan (INEKP), den Begriff der „sozialen Verträglichkeit“ „ersatzlos durch den Begriff der ‚sozialen Gerechtigkeit´“ zu ersetzen. In dem 15-seitigen Gutachten hält der OGBL unter anderem fest, dass sich das Konzept einer gerechten Klimawende (Just Transition) „keinesfalls auf ‚soziale Kompensationsmaßnahmen‘ für die ‚unteren Dezile‘ der Einkommen beziehungsweise auf die Bekämpfung der Armut beschränken“ dürfe. Um eine weitere Zunahme der sozialen Ungleichheiten zu verhindern, müsse vielmehr „das Verhältnis zwischen allen Einkommens- und Besitzschichten und die verschiedenen Formen der Einkünfte in der Gesellschaft in Betracht gezogen werden“. Kritisch begutachtet der OGBL die ab 2021 geplante CO2-Steuer. So zweifelt die Gewerkschaft etwa daran, dass die Abgabe zu einer Reduzierung der Treibhausgasemissionen führen wird. Auch die Anwendung des sogenannten Verursacherprinzips sei „alles andere als unproblematisch“. Die Hauptverursacher – multinationale Konzerne der fossilen Energie- und Industrieproduktion – würden alle Hebel in Kraft setzen, um um die Zahlung von Steuern herumzukommen sowie den Ausstieg aus den fossilen Energien zu blockieren oder hinauszuzögern. Zudem werde die Verantwortlichkeit für die Treibhausgase „einseitig“ auf den Endverbraucher abgeschoben. An wirklichen Alternativen für ein klimafreundliches Verhalten fehle es hingegen noch. Zudem treffe die indirekte Steuer Geringverdiener stärker als Haushalte mit hohem Einkommen.

Weniger oder keine CO2-Steuer in bestimmten Fällen

Der Industrieverband FEDIL ist derweil die Ansicht, dass die geplante Besteuerung des CO2-Ausstoßes in ein Werkzeug umgewandelt werden soll, um Investitionen zu fördern. In ihrer Stellungnahme beschreibt die FEDIL dabei zwei übergeordnete Prinzipien: Investitionen, die dazu beitragen, den Emissionsausstoß zu verringern, sollten von einer CO2-Steuer abgesetzt beziehungsweise diese dann verringert werden. Außerdem sollten Sektoren von der CO2-Steuer befreit werden können, wenn keine CO2-armen Alternativtechnologien verfügbar sind. Wie bereits die Handwerkskammer erinnert der Verband auch daran, dass die Coronavirus-Krise die finanzielle Kapazität der Unternehmen zugunsten des Klimaschutzes „substanziell“ beeinflussen wird.

Weiter bemerkt die FEDIL, dass sich Klimagesetz und -plan auf unterschiedliche Definitionen der Sektoren beziehen und vermisst ebenfalls Details zu der sektoriellen Aufschlüsselung der Klimaziele oder Berech-

nungsmethoden. Zudem erlaubten nur zwei von sieben im Klimaplan angeführten Maßnahmen – erneuerbare Wärmequellen und Steigerung der Energieeffizienz – der Industrie, ihre Ziele zu erreichen. ●

Die Regierung hatte im Februar eine öffentliche Konsultation zum nationalen Klimaplan gestartet

Foto: Shutterstock

„Alles andere als unproblematisch“

Aus der Stellungnahme des OGBL

PRINT MEDIA
CHAMBRE DES METIERS LUXEMBOURG
Ref: 39228 / 5E844D8E95

Luxemburger Wort

Date: 01-04-2020
Page: 13
Periodicity: Daily
Journalist: Mara Bilo

Circulation: 59 525
Audience: 162 100
Size: 430 cm²

Es geht ums Kleingedruckte

Corona-Hilfspaket: Bei der Staatsgarantie sehen die Berufskammern noch Verbesserungsbedarf

Von Mara Bilo

Mit einem Hilfspaket von insgesamt 8,8 Milliarden Euro will die Regierung Unternehmen unter die Arme greifen, um die Folgen der Corona-Krise auf die heimische Wirtschaft so weit wie möglich abzufedern. Dazu zählt eine zwischen Regierung und Banken ausgehandelte Garantie; bei der Beantragung neuer Kredite von Unternehmen wird der Staat 85 Prozent des Risikos tragen, das Ausfallrisiko für die teilnehmenden Banken – Spuerkeess, BGL BNP Paribas, BIL, Raiffeisen, Banque de Luxembourg und ING – ist damit auf 15 Prozent begrenzt. Die Staatsgarantie gilt für Kredite, die zwischen den 18. März und dem 31. Dezember 2020 beantragt werden.

Ein entsprechender Gesetzesentwurf war Ende der vergangenen Woche bei der Abgeordnetenkammer eingereicht, die Handelskammer und die Handwerkskammer wurden um eine Stellungnahme gebeten. Beide Berufskammern begrüßen nun die vorgesehenen Maßnahmen; sowohl „das Ziel des Gesetzesentwurfes sowie der Umfang der vorgeschlagenen Garantie“ werden gelobt, so heißt es bei der Handelskammer.

Dennoch sehen beide Organisationen Verbesserungsbedarf. Allen voran bei den Finanzierungsbedingungen, wie Norry Dondelinger, Chefökonom der Handwerkskammer, erklärt. „Es ist unklar, inwiefern Kreditinstitute von den Unternehmen zusätzliche Garantien fordern können.“ Daher sollte ein „Verbot, zusätzliche Garantien zu verlangen, in die zwischen dem Staat und den Kreditinstituten abzuschließenden Vereinbarungen aufgenommen werden.“ Darüber hinaus geht die Handwerkskammer davon aus, dass angesichts der Staatsgarantie die Unternehmen von günstigeren Kreditbedingungen, zum Beispiel beim Zinssatz, profitieren sollen.

Weiter will die Handwerkskammer die im Gesetzesentwurf vorgesehene „Karenzfrist“ von zwei Monaten abschaffen. Der vorliegende Rechtstext sieht vor, dass im Falle von nicht fristgerechter Ratenrückzahlung innerhalb von zwei Monaten nach der Auszahlung des Darlehens die Staatsgarantie nicht mehr gilt. „Im Gesetzesentwurf ist nicht abzulesen, aus welchem Grund eine solche Frist vorgesehen ist“, sagt Dondelinger. Die Handwerkskammer fürchtet, dass solche Bedingungen die Banken davon abhalten könnte, dringend notwendigen Kreditanträgen stattzugeben; immerhin würden die Kreditinstitute in einem solchen Fall dann 100 Prozent des Risikos tragen.

Nach Ansicht der Handelskammer sollte auch die Laufzeit der Darlehen – derzeit sind maximal sechs Jahre vorgesehen – verlängert werden. Denn: „Das könnte ein Problem für Unternehmen sein, die aufgrund der kurzen Kreditlaufzeit möglicherweise nicht in der Lage sind, höhere Rückzahlungen zu leisten“, so die Stellungnahme. Weiter will die Handwerkskammer die maximale Kreditsumme – derzeit sind maximal 25 Prozent des Umsatzes des Jahres 2019 vorgesehen – für Kleinunternehmen, die einen Jahresumsatz von weniger als eine Million Euro erzielen, nach oben korrigieren. „Es könnte nicht ausreichen.“

Monitoring gefordert

Die Handelskammer setzt sich ihrerseits dafür ein, dass der Anwendungsbereich des Gesetzesentwurfs erweitert wird. „Die Handelskammer bedauert, dass Unternehmen in Schwierigkeiten von dem Gesetzentwurf ausgeschlossen sind und die staatliche Garantie nicht in Anspruch nehmen können“, heißt es in der Stellungnahme. Laut Gesetzesentwurf gilt die Staatsgarantie nicht für jene Unternehmen, die sich bereits vor dem 1. Januar 2020 in finanziellen Schwierigkeiten befanden. Deshalb fordert auch die Handwerkskammer, dass Unternehmen, die seit weniger als drei Jahren bestehen und noch keine Gewinne erwirtschaftet haben, dennoch die Staatsgarantie in Anspruch nehmen können.

Die Berufskammern sind derzeit in ständigem Kontakt mit den zuständigen Ministerien, um die Details des Hilfspakets zu diskutieren, wie Chefökonom Dondelinger erklärt. Um die Wirksamkeit der Maßnahmen nachvollziehen zu können, fordert die Handwerkskammer auch ein begleitendes Monitoring, „um gegebenenfalls notwendige Anpassungen vorzunehmen.“

Günstige Bedingungen gewünscht: Um die Folgen der Corona-Krise auf ihr Geschäft abzufedern, werden viele Unternehmen einen neuen Kredit bei der Bank beantragen müssen. Foto: Shutterstock

www.agefi.lu

Date: **31-03-2020**
Periodicity: **Continuous**
Journalist: **-**

Circulation: **0**
Audience: **1 000**

https://www.agefi.lu/Fax-Article.aspx?art=59824&date=31-03-2020&fax=4851&rubr=4817

Projet de loi visant à mettre en place un régime de garantie en faveur de l'économie luxembourgeoise dans le cadre de la pandémie Covid-19 (Avis de la Chambre des Métiers)

De prime abord, la Chambre des Métiers voudrait rappeler qu'elle salue le programme de stabilisation de l'économie, ficelé dans des délais très courts. Dans l'esprit d'une démarche proactive, et en se basant sur les nombreux retours des entreprises artisanales face aux mesures prévues ou en place, elle a proposé une série d'adaptations destinées à mieux ajuster ces instruments pour que l'Artisanat puisse surmonter cette crise sans précédent dans les meilleures conditions.

Le projet sous avis vise à mettre en place un régime de garantie de l'Etat luxembourgeois dans la limite de 2,5 milliards d'euros pour les nouveaux prêts octroyés par des établissements de crédits. Cette garantie s'applique aux prêts faits entre le 18 mars et le 31 décembre 2020. Ce nouveau régime s'inscrit dans le «paquet de mesures pour soutenir l'économie du Luxembourg» qui a été présenté en date du 25 mars 2020. Ce paquet, que la Chambre des Métiers ne peut qu'approuver, constitue un signal fort que le Gouvernement prendra un engagement massif et durable selon le principe «cette crise exceptionnelle nécessite des réponses politiques exceptionnelles».

Dans cette logique, la Chambre des Métiers salue l'intention de vouloir instituer un régime de garantie de l'Etat afin de faciliter l'octroi de prêts par les banques. Cet instrument est censé s'appliquer à toutes les entreprises touchées par les conséquences de la pandémie Covid-19, afin d'empêcher que des difficultés financières temporaires causées par la crise nuisent à la pérennité des emplois et de l'activité économique. Il vise à maintenir ouvert le canal du crédit aux entreprises pour les accompagner dans la gestion du choc qu'elles subissent, et les maintenir en de suffisamment bonnes conditions pour qu'elles puissent rebondir une fois le choc passé.

D'après les auteurs, cette garantie s'entend comme un instrument complémentaire, qui peut s'appliquer une fois que d'autres moyens, tels que les instruments offerts par la SNCI, l'Office du Ducroire ou la Banque européenne d'investissement ont été exaucés ou dans le cas où ceux-ci sont inapplicables compte tenu des circonstances.

Selon la Chambre des Métiers les prêts garantis par le présent régime ne doivent pas s'analyser en solution de dernier recours, mais chaque entreprise doit avoir la possibilité de choisir parmi les instruments d'aides ceux qui répondent au mieux à ses besoins. Concernant le présent régime de garantie, la Chambre des Métiers se réjouit de ce que le champ d'application du régime de garanties couvre aussi bien les PME que les grandes entreprises. Il est un fait que la crise actuelle affecte

l'ensemble des entreprises artisanales indépendamment de leur taille, même si l'impact varie d'une activité à l'autre et en fonction de la situation financière d'avant la crise de l'entreprise.

C'est dans ce contexte que la Chambre des Métiers ne peut approuver l'exclusion des jeunes entreprises réalisant des pertes. Pour cette raison elle demande une dérogation pour les entreprises qui sont en existence depuis moins de trois ans et qui n'ont pas encore pu faire et distribuer de bénéfice. Elle peut marquer son assentiment avec la période de référence d'octroi de prêts, s'étendant du 18 mars au 31 décembre 2020, de même qu'avec la maturité maximale, sachant que la première devra pouvoir être ajustée en fonction de l'évolution de la crise.

Le montant maximal des prêts éligibles à la garantie qui pourra représenter jusqu'à 25% du chiffre d'affaires de l'entreprise bénéficiaire semble adapté, sauf pour certaines très petites structures réalisant par exemple un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros. Pour celles-ci le dispositif pourrait s'avérer un peu «léger» pour surmonter les difficultés financières temporaires et permettre une relance de l'activité de l'entreprise une fois la pandémie terminée. Elles sont fondamentalement exposées aux mêmes problèmes que les entreprises de taille. Le pourcentage du montant du capital, intérêts et accessoires que la garantie de l'Etat couvre est fixé à 85%, un pourcentage qui trouve l'assentiment de la Chambre des Métiers. Par contre, elle insiste à ce que sur la part du risque de 15% assumée par les établissements de crédit, ces derniers n'exigent pas de garanties supplémentaires. Une interdiction d'exiger des garanties supplémentaires devrait être intégrée dans les conventions à conclure entre l'Etat et les établissements de crédit.

D'une façon générale, la couverture par l'Etat d'une très grande partie du risque devrait logiquement conduire à des conditions de financement très avantageuses, plus particulièrement au niveau des taux d'intérêt appliqués. Le présent projet prévoit encore qu'«en cas de survenance d'un évènement de crédit dans les deux mois suivant le décaissement du prêt, la garantie de l'Etat ne peut pas être mise en jeu.» Cette disposition revient selon la Chambre des Métiers à imposer un délai de carence de 2 mois après l'octroi du prêt lors duquel la garantie de l'Etat, et partant le dispositif prévu par le projet sous avis, ne s'applique pas. Or, elle craint que la prédite disposition risque de dissuader les établissements de crédit d'accorder des prêts, alors qu'au cours du délai mentionné ci-avant leur exposition s'élève à 100% du montant visé ou alors de demander des garanties supplémentaires, ce qui n'est guère approprié en temps de crise. Pour cette raison, la Chambre des Métiers demande la suppression du délai de carence.

Concernant la prime de garantie, la Chambre des Métiers est en mesure de l'approuver, la rémunération se faisant selon un barème qui tient compte de la taille de l'entreprise et de la maturité du prêt. Ainsi, les PME jouissent d'une prime inférieure à celle applicable aux grandes entreprises. A travers le présent projet, le Gouvernement sollicite par ailleurs l'autorisation pour recourir, en cas de besoin, à un ou plusieurs emprunts d'un volume global pouvant aller jusqu'à trois milliards d'euros. Cette démarche s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de garantir à la Trésorerie de l'Etat la plus grande flexibilité dans le choix des instruments à sa disposition pour subvenir aux besoins de liquidité de l'Etat et à la gestion de la dette publique dans le contexte de la crise actuelle.

La Chambre des Métiers ne peut qu'approuver la politique décrite ci-avant, alors qu'il s'agit de garantir la pérennité du tissu économique national, et par ricochet les recettes fiscales futures. Dans ce contexte, elle voudrait rappeler que dans ses avis relatifs au budget de l'Etat elle a toujours plaidé en faveur d'une politique budgétaire prudente afin de préserver une marge de manoeuvre suffisante pour pouvoir affronter une crise, indépendamment du facteur de déclenchement de celle-ci.

Afin de pouvoir déterminer les répercussions du régime de garanties sur l'économie en général et l'Artisanat en particulier, la Chambre des Métiers est d'avis qu'il faudra mettre en place un monitoring continu pour procéder le cas échéant aux ajustements qui s'imposeraient.

Lire l'avis complet sur ce lien

Source : Chambre des Métiers

www.itnation.lu

Date: **31-03-2020**
Periodicity: **Continuous**
Journalist: **-**

Circulation: **0**
Audience: **1000**

https://www.itnation.lu/covid-19-technology-partner-developpe-une-plateforme-de-pret-temporaire-de-main-doeuvre-pour-la-house-of-entrepreneurship/

Covid-19 / Technology Partner développe une plateforme de prêt temporaire de main d'œuvre pour la House of Entrepreneurship

La pandémie du Covid-19 a bouleversé les activités économiques mondiales : de nombreux employés se retrouvent au chômage alors qu'un manque flagrant de main d'œuvre se fait ressentir dans d'autres entreprises.

Dans ce contexte de crise, Technology Partner a mis à profit ses compétences pour développer d'urgence pour la House of Entrepreneurship une plateforme nationale de prêt temporaire de main d'œuvre visant à gérer le flux émergeant en besoin de personnel et celui des personnes au chômage, chômage partiel, et indépendants.

Le projet s'est matérialisé au travers de la plateforme **JobSwitch.lu**, qui met en relation des entreprises en manque de main d'œuvre, notamment dans les secteurs du commerce et de la logistique, avec les employés se retrouvant au chômage suite aux mesures de confinement imposées. Le but est de faciliter et d'accélérer le prêt temporaire de personnel entre l'entreprise et les individus intéressés.

"*Technology Partner a su mettre à profit son expertise pour développer JobSwitch.lu en un temps record. J'apprécie particulièrement leur disponibilité, leur professionnalisme et leur force de proposition qui nous ont permis de réaliser ce projet avec succès dans les délais imposés*" indique Laurent Lucius, Project Coordinator à la House of Entrepreneurship.

Technology Partner a en effet développé le projet selon les méthodes agiles et de *lean startup*, permettant une mise en ligne d'une première version (MVP) en moins de 3 jours et d'une version entièrement opérationnelle en une semaine. La dizaine d'opérateurs de la Chambre du Commerce a ainsi pu recevoir et gérer très rapidement les premières demandes. Technology Partner a maintenu une boucle de feedback constante avec le client et les utilisateurs, permettant d'ajuster en continu les priorités et fonctionnalités.

"*L'innovation et le lancement de projets inhabituels font partie de l'ADN de Technology Partner. C'est donc un défi que nous avons relevé avec confiance, engagement et enthousiasme. Nous sommes fiers de pouvoir mettre à profit nos années d'expertise et nos compétences techniques pour aider, à notre manière, le Luxembourg à passer au mieux cette période difficile.*" explique Julien Gras, CTO de Technology Partner.

Disposant d'un double axe d'activités – d'un côté la consultance IT au sein de nombreuses entreprises de la place (banques, assurances, industries, …) et de l'autre une *Software Factory* destinée au développement de projets informatiques innovants – Technology Partner a su réallouer rapidement les ressources nécessaires pour répondre à cette demande urgente, en y attribuant une équipe mixte d'experts disposant des compétences requises pour mener à bien la mission.

En moins d'une semaine, l'application Jobswitch (lancée à l'initiative du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, de la Chambre du Commerce, de la Confédération Luxembourgeoise du Commerce et de la House of Entrepreneurship, avec la participation du Ministère de l'Economie, de la FEDIL, de la Chambre des Métiers, de l'ADEM, de la Chambre d'Agriculture et de l'HORESCA) a déjà généré plus de 500 candidatures, gérées par une dizaine d'opérateurs dédiés au profit de nombreuses entreprises en manque temporaire de main d'œuvre.

www.infogreen.lu

Date: **31-03-2020**
Periodicity: **Continuous**
Journalist: **-**

Circulation: **0**
Audience: **1000**

https://www.infogreen.lu/think-tank-oai-post-covid-19.html

Think Tank OAI « Post Covid-19 »

Bien que nous soyons pris dans la gestion de nos activités au jour le jour dans le cadre difficile de cette crise sanitaire, il importe d'assurer notre responsabilité sociétale en préparant dès à présent l'après-COVID-19.

En tant que **professionnels intellectuels indépendants**, et avec une approche holistique, notamment au sein de la Maîtrise d'œuvre OAI (MOAI.LU), l'OAI et ses membres sont à même d'identifier les véritables enjeux du secteur de la construction pendant et après cette crise, et les réponses innovantes à y apporter.

Nous proposons de recueillir les points saillants et les idées des membres OAI pour concevoir et préparer des solutions avec nos partenaires (Administrations, communes Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Fédérations des Artisans…).

Vos suggestions procédurales, opérationnelles, juridiques, financières… permettront de nourrir un **Think Tank OAI « Post Covid-19 »** en vue :

d'apporter des pratiques utiles pendant la crise.
d'amorcer un « reboot » rapide du secteur de la construction.
de participer au débat sociétal pour tirer les bonnes conclusions de cette crise pour construire un meilleur vivre-ensemble.

À cet effet, merci de nous faire parvenir vos contributions via le **formulaire ci-dessous**
(*) = champ obligatoire.

Cet appel est également ouvert à tous les acteurs du secteur de la construction, des maîtres d'ouvrage aux entreprises et artisans, en passant par les administrations.

PRINT MEDIA
CHAMBRE DES METIERS LUXEMBOURG
Ref: 39228 / 5E82E5E836

CHAMBRE DES METIERS Luxembourg

Lëtzebuerger Journal

Date: 31-03-2020
Page: 13
Periodicity: Daily
Journalist: Catherine Kurzawa

Circulation: 4 000
Audience: 37 500
Size: 964 cm²

Activité bourgeonnante

C'est le printemps et malgré le confinement, l'appel du jardin se fait pressant

LUXEMBOURG
CATHERINE KURZAWA

Le ciel bleu éclatant domine depuis le confinement ce qui ne donne évidemment pas envie de rester enfermé chez soi, contrairement aux recommandations des autorités face à l'épidémie de coronavirus. La météo et le calendrier invitent aussi les amateurs de jardinage à se mettre au travail. Seul obstacle à l'horizon: comment se procurer le matériel nécessaire?

Les acteurs du secteur l'ont bien compris et les offres de livraison à domicile fleurissent aux quatre coins du Luxembourg: Hornbach, Bauhaus, et Bâtiself pour ne citer qu'eux mettent en avant une offre en ligne pour répondre à la demande des clients à la main verte mais aussi aux bricoleurs en tous genres. «Merci de votre compréhension pour d'éventuels retards de livraison suite au grand nombre de commandes», écrit d'ailleurs l'enseigne orange basée à Bertrange sur son site web qui appelle la clientèle à «commander seulement des quantités habituelles». Son concurrent de Capellen Bauhaus demande, lui, un minimum de 100 euros par commande pour la livrer, au tarif de 30 euros.

Bricoleurs en mal d'activités

Car quoi de mieux pour occuper ses journées passées à la maison que de rafistoler l'un ou l'autre point laissé en suspens ces derniers mois? Les milliers de références de ces grandes enseignes ont de quoi satisfaire le plus grand nombre, à commencer par les professionnels de la construction eux-mêmes confinés pour cause de fermeture des activités de leur employeur.

Côté extérieur, les entreprises d'aménagement de jardins sont à l'arrêt. «C'est embêtant, mais il faut quand même se rendre à l'évidence: c'est pour protéger notre clientèle et nous-même», confie au «Journal» Steve Spellini, à la tête d'une PME spécialisée en la matière basée à Kayl. Actuellement, sa seule activité se limite au site Letzshop.lu où il commercialise des vêtements de travail. Quant aux livraisons opérées par certains, «cela ne fait quand même pas une bonne publicité pour ces entreprises si on voit des camionnettes de sortie parce que cela montre qu'elles ne respectent pas les consignes du gouvernement», pointe l'entrepreneur.

Le fait est que la demande en matériaux est bien présente, ce qui pousse l'entreprise de production de gazon en rouleau van de Sluis, basée à Sanem, à reprendre ses activités cette semaine. Elle n'assure cependant la livraison qu'au Grand-Duché, au dire d'un de ses responsables contacté par nos soins. «Le printemps est une saison chargée et il est possible de livrer les produits sans contact», résume-t-il.

Le potager fait son retour

Pour autant que le client effectue la pose lui-même effectivement, pas de souci à ce niveau-là. Et puis, le contexte de confinement fait germer des idées chez certains: pourquoi ne pas aménager un potager histoire de cultiver ses propres légumes?

Dans les rayons des supermarchés, des sacs de terreau et des semences sont disponibles à la vente et certains clients se laissent tenter. Si les gelées nocturnes sont encore d'actualité en ce moment, l'heure est à la germination des graines qui pourront ensuite être repiquées dans des plus grands pots avant de pouvoir prendre racines au potager un peu plus tard.

Le pouvoir des fleurs

Que l'on soit en maison ou en appartement, un petit peu de fleurs, cela met toujours de bonne humeur. Certains ont décidé de braver les contraintes du confinement en proposant un service de drive-in et de livraison des plantations. C'est le cas des Fleurs Vry, à Ellange, qui publient sur leur page Facebook les photos des produits disponibles et leur prix en invitant les clients à passer commande par téléphone. Celui-ci sonne occupé une bonne partie de la journée, et sa patronne n'a que très peu de temps à nous accorder. «Oui les clients sont intéressés», confirme-t-elle en assurant disposer d'un stock suffisant. «On avait acheté avant le coronavirus», dit-elle.

L'activité est en revanche plus calme chez le fleuriste Klopp, au Limpertsberg. Si le magasin est fermé suite aux mesures gouvernementales, il propose néanmoins des commandes et livraisons. «L'activité est très réduite», confie Marc Klopp qui reste néanmoins prêt à décrocher le téléphone et répondre aux besoins des clients, avec les moyens du bord. «J'ai peu de stock et on ne sait pas comment est la demande», glisse l'entrepreneur.

«Il faut que le moteur tourne un peu, sinon le redémarrage à la reprise sera difficile», commente pour sa part Tom Wirion, directeur général de la Chambre des Métiers. Il salue la démarche des fleuristes qui tentent de maintenir une activité sur la toile mais s'inquiète de la «concurrence déloyale» avec les supermarchés qui vendent aussi des fleurs et des semences.

Même son de cloche du côté de la Fédération horticole luxembourgeoise où de l'aveu même de sa secrétaire générale, cette crise sanitaire tombe au plus mauvais moment dans le calendrier. «C'est la saison du jardin mais les magasins et les paysagistes ne peuvent pas travailler», pointe Josiane Walentiny. Celle-ci souligne tout de même que les livraisons sont autorisées par le gouvernement et que la fourniture de produits non alimentaires reste permise. «Je crois que c'est le moment où la créativité est en train de fleurir, tous les secteurs se montrent très sensibles à l'innovation pour conserver encore une activité, même de façon réduite», résume-t-elle. Mais comme tous ses affiliés, Josiane Walentiny est impatiente de voir l'activité redémarrer le plus vite possible. Le temps, c'est de l'argent. ●

«Je crois que c'est le moment où la créativité est en train de fleurir»

JOSIANE WALENTINY, Secrétaire générale de la Fédération horticole luxembourgeoise

De la toile au jardin, les magasins de bricolage proposent des livraisons à domicile pour satisfaire la demande d'une clientèle confinée mais désireuse d'embellir ses extérieurs à l'approche de l'été

Photo : CK

PRINT MEDIA
CHAMBRE DES METIERS LUXEMBOURG
Ref: 39228 / 5E82E56626

Lëtzebuerger Journal

Date: **31-03-2020**
Page: **10**
Periodicity: **Daily**
Journalist: **-**

Circulation: **4 000**
Audience: **37 500**
Size: **197 cm²**

Ein großes „Aber“

Handwerkskammer bezieht Stellung zum Klimaplan

LUXEMBURG Insgesamt begrüßt die Handwerkskammer den nationalen integrierten Energie- und Klimaplan, den sich die Regierung gegeben hat, um das Pariser Klimaabkommen zu respektieren. Der Plan sehe eine Vielzahl an Maßnahmen und Strategien vor, die dazu führen könnten, den ökologischen Fußabdruck des Landes zu verkleinern und für Handwerksbetriebe gleichzeitig eine große Chance seien. Doch dieser Einschätzung lässt die „Chambre des Métiers“ (CdM) in ihrer Stellungnahme ein großes „Aber“ folgen. Ähnlich der von Umweltschutzakteuren geäußerten Kritik sei es angesichts fehlender Details und eines genauen Umsetzungszeitplans schwierig, die Wirksamkeit der Maßnahmen zur Reduzierung des CO2-Ausstoßes, zur Steigerung der Energieeffizienz und zum Ausbau der Erneuerbaren einzuschätzen.

Mehr noch ist die Handwerkskammer der Ansicht, dass bestimmte Maßnahmen – wie die allgemeine CO2-Bepreisung oder die Renovierungspflicht von Nicht-Wohngebäuden – die Wettbewerbsfähigkeit von Unternehmen gefährden werden und fordert „Kompensationsmaßnahmen, um eine Energiewende ohne negativen finanziellen Impakt auf die Unternehmen zu erlauben“, die ohnehin schon durch die Covid-19-Pandemie unter Druck stehen. An anderer Stelle rät die Handwerkskammer beispielsweise zu einer Befreiung der CO2-Steuer, wenn keine ökologischere Technologie verfügbar ist. Die CdM nutzt dann auch die Gelegenheit, eine Entlastung von Handwerksbetrieben „auf allen Ebenen” zu fordern, beispielsweise bei administrativen Prozeduren.

Anstatt das freiwillige Abkommen der Industrie auf kleine und mittlere Unternehmen auszuweiten, fordert die Handwerkskammer außerdem ein maßgeschneidertes Klimapaket mit spezifischen Beihilfen für Handwerksbetriebe, die Einführung eines neuen „Fit4Clima“-Programms sowie die schnelle Umsetzung von sektoriellen Pilotprojekten.

In einem anderen Punkt ist die Handwerkskammer der Ansicht, dass sich der Klimaplan auf Maßnahmen beschränken sollte, die zu einer tatsächlichen Reduzierung von Treibhausgasen führen werden. Anstelle die Problematik des Tanktourismus jenseits der Grenzen zu verlagern, „könnten die generierten Einnahmen nützlich sein um über den Klima- und Energiefonds die für die Energiewende notwendige Infrastruktur zu bauen“, meint die Berufskammer. Auch sollte man sich die Möglichkeit aufrechterhalten, gegebenenfalls Emissionsrechte zu kaufen.

Die Konsultationsphase zum nationalen Klimaplan ist vergangene Woche abgelaufen.
CB

www.journal.lu

Date: **30-03-2020**
Periodicity: **Continuous**
Journalist: **-**

Circulation: **0**
Audience: **1000**

https://www.journal.lu/top-navigation/article/activite-bourgeonnante/

journal.lu - 30.03.2020

Activité bourgeonnante

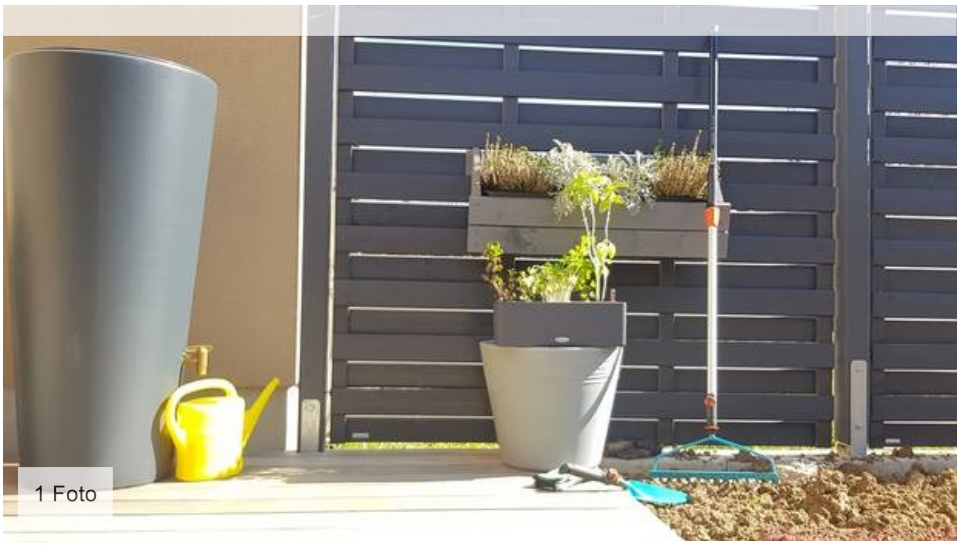

De la toile au jardin, les magasins de bricolage proposent des livraisons à domicile pour satisfaire la demande d'une clientèle confinée mais désireuse d'embellir ses extérieurs à l'approche de l'été. Photo : CK

LUXEMBOURG
CATHERINE KURZAWA

C'est le printemps et malgré le confinement, l'appel du jardin se fait pressant

Le ciel bleu éclatant domine depuis le confinement ce qui ne donne évidemment pas envie de rester enfermé chez soi, contrairement aux recommandations des autorités face à l'épidémie de coronavirus. La météo et le calendrier invitent aussi les amateurs de jardinage à se mettre au travail. Seul obstacle à l'horizon: comment se procurer le matériel nécessaire?

Les acteurs du secteur l'ont bien compris et les offres de livraison à domicile fleurissent aux quatre coins du Luxembourg: Hornbach, Bauhaus, et Bâtiself pour ne citer qu'eux mettent en avant une offre en ligne pour répondre à la demande des clients à la main verte mais aussi aux bricoleurs en tous genres. «Merci de votre compréhension pour d'éventuels retards de livraison suite au grand nombre de commandes», écrit d'ailleurs l'enseigne orange basée à Bertrange sur son site web qui appelle la clientèle à «commander seulement des quantités habituelles». Son concurrent de Capellen Bauhaus demande, lui, un minimum de 100 euros par commande pour la livrer, au tarif de 30 euros.

Bricoleurs en mal d'activités

Car quoi de mieux pour occuper ses journées passées à la maison que de rafistoler l'un ou l'autre point laissé en suspens ces derniers mois? Les milliers de références de ces grandes enseignes ont de quoi satisfaire le plus grand nombre, à commencer par les professionnels de la construction eux-mêmes confinés pour cause de fermeture des activités de leur employeur.

Côté extérieur, les entreprises d'aménagement de jardins sont à l'arrêt. «C'est embêtant, mais il faut quand même se rendre à l'évidence: c'est pour protéger notre clientèle et nous-même», confie au «Journal» Steve Spellini, à la tête d'une PME spécialisée en la matière basée à Kayl.

Actuellement, sa seule activité se limite au site Letzshop.lu où il commercialise des vêtements de travail. Quant aux livraisons opérées par certains, «cela ne fait quand même pas une bonne publicité pour ces entreprises si on voit des camionnettes de sortie parce que cela montre qu'elles ne respectent pas les consignes du gouvernement», pointe l'entrepreneur.

Le fait est que la demande en matériaux est bien présente, ce qui pousse l'entreprise de production de gazon en rouleau van de Sluis, basée à Sanem, à reprendre ses activités cette semaine. Elle n'assure cependant la livraison qu'au Grand-Duché, au dire d'un de ses responsables contacté par nos soins. «Le printemps est une saison chargée et il est possible de livrer les produits sans contact», résume-t-il.

Le potager fait son retour

Pour autant que le client effectue la pose lui-même effectivement, pas de souci à ce niveau-là. Et puis, le contexte de confinement fait germer des idées chez certains: pourquoi ne pas aménager un potager histoire de cultiver ses propres légumes?

Dans les rayons des supermarchés, des sacs de terreau et des semences sont disponibles à la vente et certains clients se laissent tenter. Si les gelées nocturnes sont encore d'actualité en ce moment, l'heure est à la germination des graines qui pourront ensuite être repiquées dans des plus grands pots avant de pouvoir prendre racines au potager un peu plus tard.

Le pouvoir des fleurs

Que l'on soit en maison ou en appartement, un petit peu de fleurs, cela met toujours de bonne humeur. Certains ont décidé de braver les contraintes du confinement en proposant un service de drive-in et de livraison des plantations. C'est le cas des Fleurs Vry, à Ellange, qui publient sur leur page Facebook les photos des produits disponibles et leur prix en invitant les clients à passer commande par téléphone. Celui-ci sonne occupé une bonne partie de la journée, et sa patronne n'a que très peu de temps à nous accorder. «Oui les clients sont intéressés», confirme-t-elle en assurant disposer d'un stock suffisant. «On avait acheté avant le coronavirus», dit-elle.

L'activité est en revanche plus calme chez le fleuriste Klopp, au Limpertsberg. Si le magasin est fermé suite aux mesures gouvernementales, il propose néanmoins des commandes et livraisons. «L'activité est très réduite», confie Marc Klopp qui reste néanmoins prêt à décrocher le téléphone et répondre aux besoins des clients, avec les moyens du bord. «J'ai peu de stock et on ne sait pas comment est la demande», glisse l'entrepreneur.

«Il faut que le moteur tourne un peu, sinon le redémarrage à la reprise sera difficile», commente pour sa part Tom Wirion, directeur général de la Chambre des Métiers. Il salue la démarche des fleuristes qui tentent de maintenir une activité sur la toile mais s'inquiète de la «concurrence déloyale» avec les supermarchés qui vendent aussi des fleurs et des semences.

Même son de cloche du côté de la Fédération horticole luxembourgeoise où de l'aveu même de sa secrétaire générale, cette crise sanitaire tombe au plus mauvais moment dans le calendrier. «C'est la saison du jardin mais les magasins et les paysagistes ne peuvent pas travailler», pointe Josiane Walentiny. Celle-ci souligne tout de même que les livraisons sont autorisées par le gouvernement et que la fourniture de produits non alimentaires reste permise. «Je crois que c'est le moment où la créativité est en train de fleurir, tous les secteurs se montrent très sensibles à l'innovation pour conserver encore une activité, même de façon réduite», résume-t-elle. Mais comme tous ses affiliés, Josiane Walentiny est impatiente de voir l'activité redémarrer le plus vite possible. Le temps, c'est de l'argent.

www.rtl.lu

Date: **30-03-2020**
Periodicity: **Continuous**
Journalist: **-**

Circulation: **0**
Audience: **103000**

https://www.rtl.lu/news/national/a/1492770.html

Chambre des métiers begréisst nationalen Energie- a Klimaplang

Vum Joel DetailleUpdate: 30.03.2020 14:31

© RTL-Archiv

Et wéilt een d'Regierung ënnerstëtzen an hiren Demarchen, fir de Paräisser Klimaaccord ze respektéieren an d'Äerderwiermung ze limitéieren.

De Plang géif Pisten abegräifen, déi den Ausstouss vun Emissiounen reduzéiere sollen, an Opportunitéite schafen, vun deenen d'Handwierksbetriber kéinte profitéieren, allerdéngs géif et nach u villen Detailer feelen, sou dass et den Ament nach schwiereg wier, dëst alles genee ze jugéieren.

Verschidde Mesurë wieren nämlech net favorabel fir d'Betriber, fir kompetitiv ze bleiwen, an hätten och e gréisseren Käschten-Impakt. Hei missten dofir Kompensatiounsmesuren hir, fir de finaziellen Impakt net ze grouss ginn ze loossen, elo, wou de Secteur souwisou schonns uerg duerch d'Corona-Pandemie gebeidelt gëtt, schreift d'Handwierker-Kummer.

5minutes.rtl.lu

Date: **30-03-2020**
Periodicity: **Continuous**
Journalist: **-**

Circulation: **0**
Audience: **1000**

https://5minutes.rtl.lu/actu/luxembourg/a/1492831.html

La Chambre des métiers salue le plan national climat et énergie

Auteur: Joel DetailleActualisé: 30.03.2020 15:290 Commentaire(s)

© RTL-Archiv

Le but est de soutenir le gouvernement dans ses démarches afin de respecter l'accord de Paris et de limiter le réchauffement climatique.

Le plan propose des pistes qui visent à réduire les émissions de CO2. Des opportunités, desquelles profiter les artisans, vont également découler de ces idées.

Selon la Chambre des métiers, il est encore trop tôt pour juger ce plan national en détail car de nombreux éléments ne figurent pas encore sur les différents documents.

Certaines mesures ne seraient pas favorables pour la compétitivité des entreprises et représenteraient un trop gros impact financier. Des mesures de compensation devraient donc être proposées afin de réduire cet impact pour les entreprises qui sont, en général, déjà largement fragilisée par la crise du coronavirus.